



PROCES-VERBAL PROVISOIRE SOU MIS A D'EVENTUELLES CORRECTIONS

L'An deux mille vingt-six et le lundi 16 février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 février 2026.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Marc SENOUCHE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIÉ, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel MICHELOT a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Hélène BOURRUST,
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Daniel REGIS,
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER,
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA,
M. Farid MASMOUDI a donné pouvoir à Mme Pierrette BRINGUIER.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Agnès PREGNO
M. Dominique MARIN

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice BRAGAGNOLO

Mme Florence DELTORT a été désignée secrétaire.

Membres en exercice : **29**
Membres présents : **20**

Membres absents : **03**
Pouvoirs : **06**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut juridiquement délibérer.



RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Administration Générale - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du lundi 08 décembre 2025
2. Administration Générale – Déclassement d'une partie d'une voie communale au lieu-dit « Les Miquelasses »
3. Finances – Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2026
4. Marchés Publics - Marché Public n°2023-VUR-07 -Construction d'un groupe scolaire lot n°14 « Equipements de cuisine » – diminution du montant initial du marché : Avenant n°2
5. Urbanisme - Validation de la Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme n°3
6. Affaires Scolaires - Ouverture nouveau groupe scolaire Primaire - Fermeture Ecole Élémentaire Anatole France - Fusion Ecole Maternelle et Élémentaire Jules Michelet

Questions diverses :

Rendre-compte au titre de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

PREAMBULE

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, bonsoir, merci de participer à ce Conseil Municipal et merci à un public très nombreux d'être venu prendre info du fonctionnement de ce Conseil Municipal. On va donc procéder.

J'ai une communication à effectuer suite à des remarques de requalification sur la délibération du n° 2025-096 du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2025 relative à la « régularisation des amortissements et des comptes de dépenses ».

Une erreur matérielle s'est en effet glissée dans la colonne « Valeur Brute » du tableau concernant le bien N°2031-2005-02. Le montant initialement indiqué de 1785,63€ a été corrigé et remplacé par celui de 24 092,23€.

La Préfecture a validé cette rectification. Elle ne remet pas en cause ni le montant de la colonne « compte 1068 » qui reste identique, ni les votes de la délibération initiale. C'était en prendre acte.

1. Administration Générale - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du lundi 08 décembre 2025- Délibération n°2026-001

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du lundi 08 décembre 2025.

Aucune autre remarque n'est formulée par les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **D'approuver** le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du lundi 08 décembre 2025 tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Voteants – 26	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 00
----------------------	------------------	--------------------	------------------------

2. Administration Générale – Déclassement d'une partie d'une voie communale au lieu-dit « Les Miquelasses » – Délibération n°2026-002

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un administré sollicite la possibilité de pouvoir se rendre propriétaire d'une partie d'une voie communale située au lieu-dit « Les Miquelasses ». Celle-ci traverse les parcelles A 188, A 416, A 190, A 414, A 184, A 182 et A 181, propriété du demandeur.

Durant de nombreuses années, ce dernier a entretenu ce chemin, qui se confond presque intégralement avec sa propriété. De fait, non cadastré, il n'est plus affecté ni à un usage public ni à un service public et n'est pas entretenu par les équipes techniques de la commune. Par conséquent, il ne présente aucun intérêt durable pour la collectivité et peut être cédé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'autoriser la mise en œuvre de l'enquête publique autorisant le déclassement de cette partie de la voie communale en vue de son aliénation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.141-3 ;

DEBAT

Madame Caroline VILLA : Ça se situe où ? En hauteur ? Par rapport au ruisseau, c'est au Miquelas, mais c'est vers le Tap du Roy par-là ?

Monsieur le Maire : Vous l'avez le cadastre ?

Monsieur Daniel REGIS : Oui.

Madame Caroline VILLA : Varennes ou vers Villebrumier ? Vers Varennes ?

Monsieur Daniel REGIS : Varennes.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **D'approuver** l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire ;
- **D'autoriser** la mise en œuvre de l'enquête publique afférente ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 26	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

3. Finances – Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2026- Délibération n°2026-003

Rapporteur : Monsieur Georges CHEVALLIER

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a rendu obligatoire, pour les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat portant sur les orientations budgétaires.

Depuis le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, il doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget.

Ce débat s'appuie sur un document écrit : le rapport d'orientation budgétaire, qui a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération du Conseil Municipal vient ensuite prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire. En aucun cas, le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1 ;

Considérant la transmission et la présentation d'un rapport portant sur les orientations budgétaires de la Ville (budget principal et budget annexe) ;

Considérant le débat intervenu sur les orientations budgétaires de la Ville (budget principal et budget annexe) sur la base du rapport susmentionné ;

La Commission des Finances entendue le 09 février 2026 ;

DEBAT

Monsieur Georges CHEVALLIER : Nous allons aujourd'hui débattre sur le rapport d'orientation budgétaire et donc, nous allons tenir un débat d'orientation budgétaire qui est une obligation légale pour les communes de moins de 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que les départements. (Articles L 2312-1, L 521 1-36 et L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget et ne peut pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Le DOB concerne à la fois le budget principal et les budgets annexes.

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Celle-ci doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire. En aucun cas, le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées.

La délibération du DOB, comme toutes les autres, doit être transmise au contrôle de légalité.

Table des matières

PREAMBULE

PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

- A. Une croissance économique modérée dans un environnement incertain
- B. Dans l'attente de la loi de finances pour 2026, l'incertitude

PARTIE II : SITUATION FINANCIERE DE VILLEMUR-SUR-TARN AU 31/12/2025

- A. Exécution budgétaire 2025
 - 1. Les comptes administratifs 2025
 - 2. Quelques statistiques sur les services
- B. Les ratios financiers
 - 1. La section de fonctionnement et la capacité d'autofinancement
 - 2. Les investissements et la dette

PARTIE III : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2026

- A. Section de fonctionnement
 - 1. Les recettes
 - 2. Les dépenses
- B. Les investissements et la dette
 - 1. Les investissements
 - 2. La dette



PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

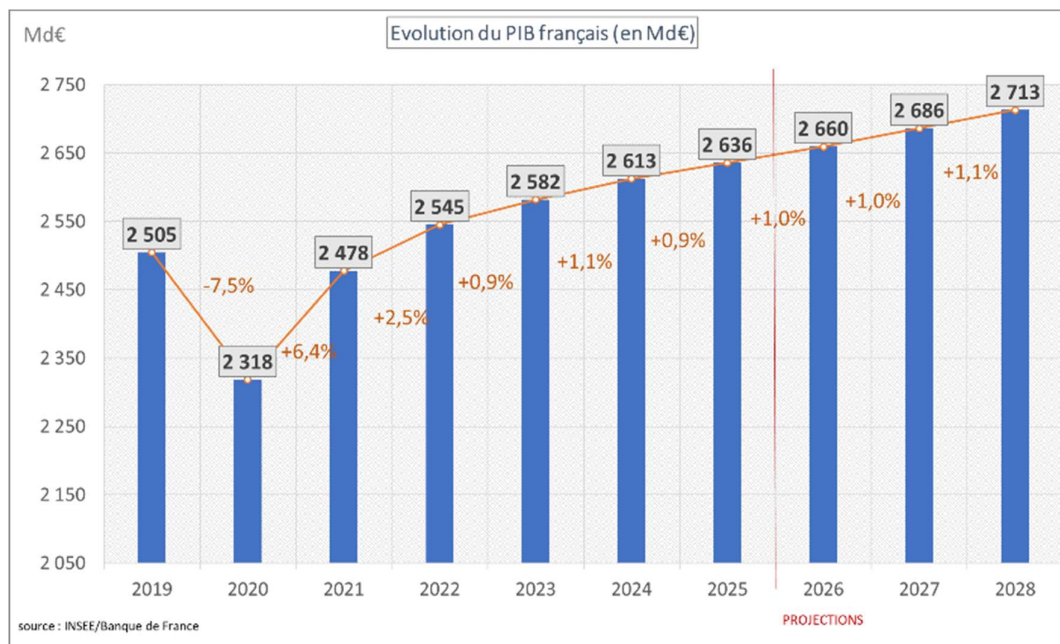
A. Une croissance économique modérée dans un environnement incertain

L'environnement économique national reste marqué par un ralentissement de l'activité à l'échelle internationale et par des incertitudes géopolitiques persistantes. La croissance mondiale demeure positive (+3,2% en 2025), portée principalement par les États-Unis et certaines économies asiatiques, tandis que la Zone Euro affiche une progression plus limitée.

En France, après une croissance estimée à +1,1 % en 2024, l'activité économique ralentit. Selon les projections de la Banque de France et les hypothèses macroéconomiques retenues dans le projet de loi de finances pour 2026, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'établirait autour de :

- +0,9% en 2025 ;
- +1,0% en 2026 et 2027 ;
- +1,1% en 2028.

Cette croissance modérée s'explique notamment par une demande intérieure encore fragile, un investissement privé prudent et un niveau d'épargne des ménages toujours élevé, traduisant un climat économique empreint de prudence.

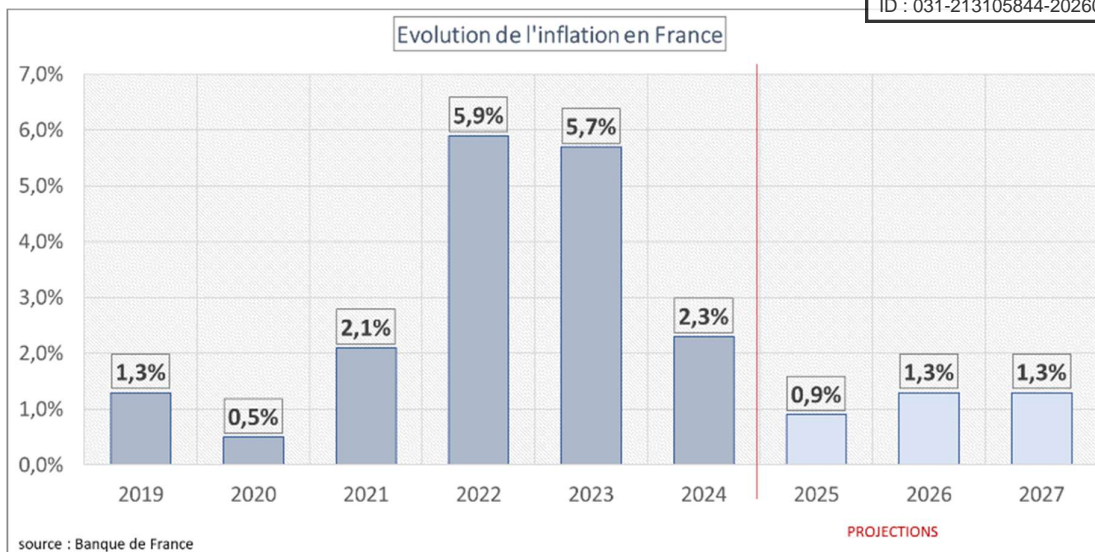


Après les fortes tensions inflationnistes observées en 2022 et 2023, l'inflation a nettement reculé en 2024 et poursuit sa normalisation. L'indice des prix à la consommation s'inscrit désormais dans une trajectoire plus conforme à l'objectif de stabilité des prix fixé par la Banque centrale européenne (inflation inférieure au seuil de 2%).

Les projections actuelles font apparaître :

- Une inflation inférieure à 1% en 2025,
- Une inflation inférieure à 1,5 % en 2026 et 2027.

Cette désinflation progressive a permis aux banques centrales d'amorcer un assouplissement graduel de leur politique monétaire, avec une baisse des taux directeurs, afin de soutenir l'activité économique sans relancer les pressions inflationnistes.



Le marché du travail reste relativement résilient mais montre des signes de ralentissement. La faiblesse de la croissance économique limite les créations d'emplois, notamment dans le secteur marchand.

Selon les projections de la Banque de France, le taux de chômage devrait :

- Se stabiliser autour de 7,6 % en 2025,
- Connaître une légère hausse en 2026, pour atteindre environ 7,8 %, avant une amélioration progressive à moyen terme.

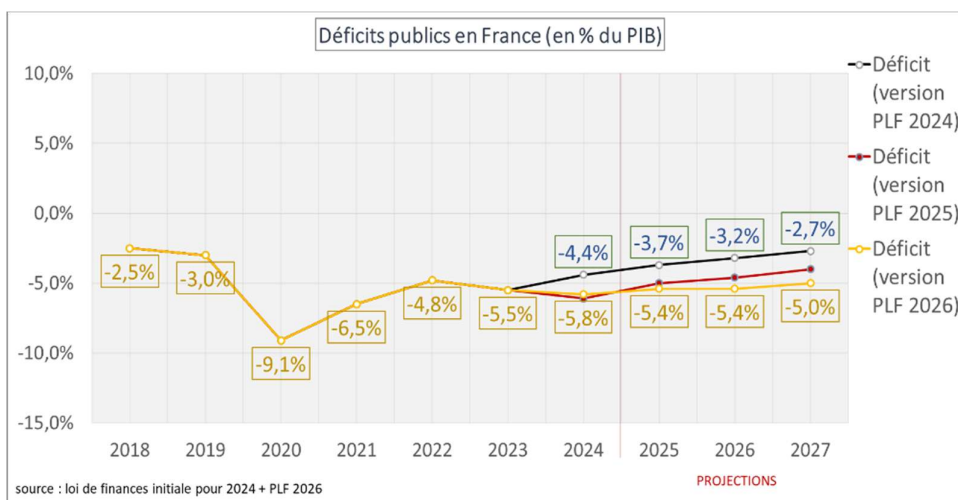
Cette évolution reflète l'ajustement progressif du marché du travail à un environnement économique moins porteur, s'expliquant en partie par un contexte politique national très instable depuis plusieurs mois.

Cette instabilité politique nationale a aussi mis en avant la situation préoccupante des comptes publics.

Le déficit public français, déjà supérieur aux normes européennes avant la crise sanitaire, s'est fortement dégradé depuis 2020 et reste à un niveau élevé. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, le Gouvernement retient une trajectoire de redressement progressif :

- Un déficit public estimé à -5,4 % du PIB en 2025 et 2026,
- Un déficit estimé à -5% en 2027, contre -2,7% dans le PLF 2024.

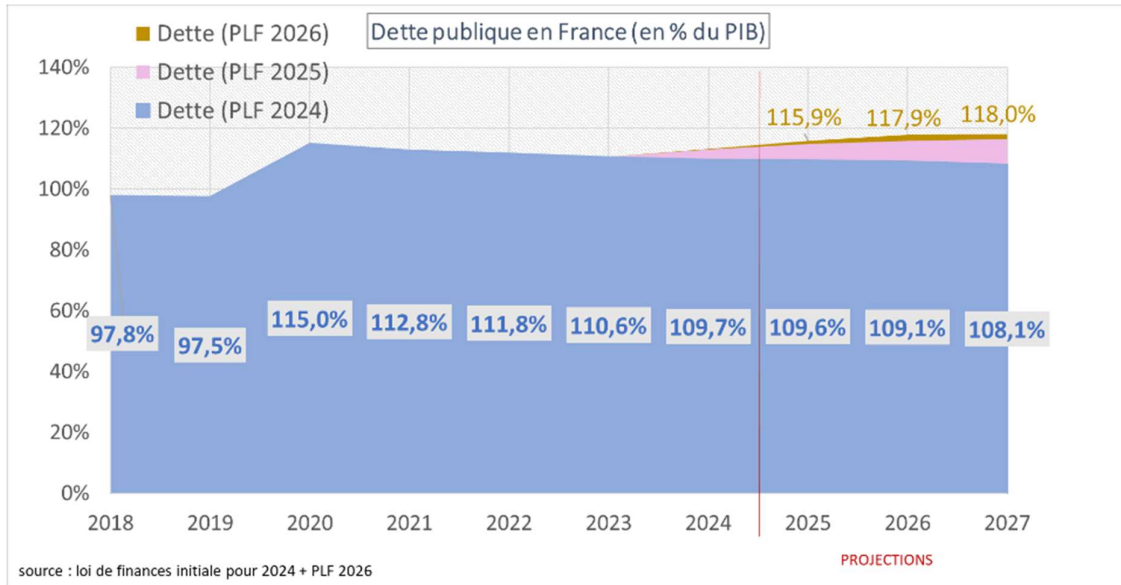
Cette trajectoire vise un retour sous le seuil des -3 % du PIB à l'horizon 2029, conformément aux engagements européens, mais suppose des efforts budgétaires significatifs et durables.



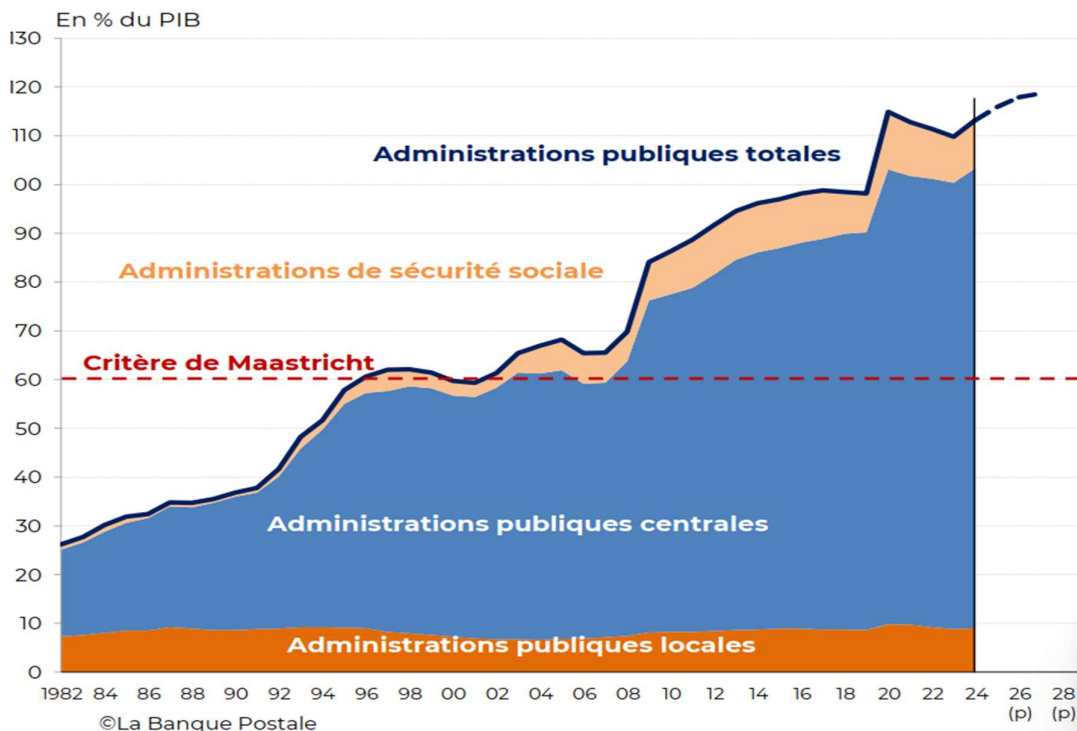
La dette publique française continue de progresser et atteint un niveau historiquement élevé. Les dernières estimations indiquent que l'endettement public pourrait se maintenir au-delà de 115 % du PIB, voire s'approcher des 120 % à moyen terme en l'absence d'ajustements structurels renforcés.

La hausse des charges d'intérêt, dans un contexte de taux encore élevés par rapport à la période pré-Covid, pèse durablement sur les finances publiques et limite les capacités d'intervention de l'État.

Ce contexte conduit les pouvoirs publics à rechercher une maîtrise accrue des dépenses, incluant une participation attendue de l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales, à l'effort de redressement des comptes publics.



La dette des administrations publiques





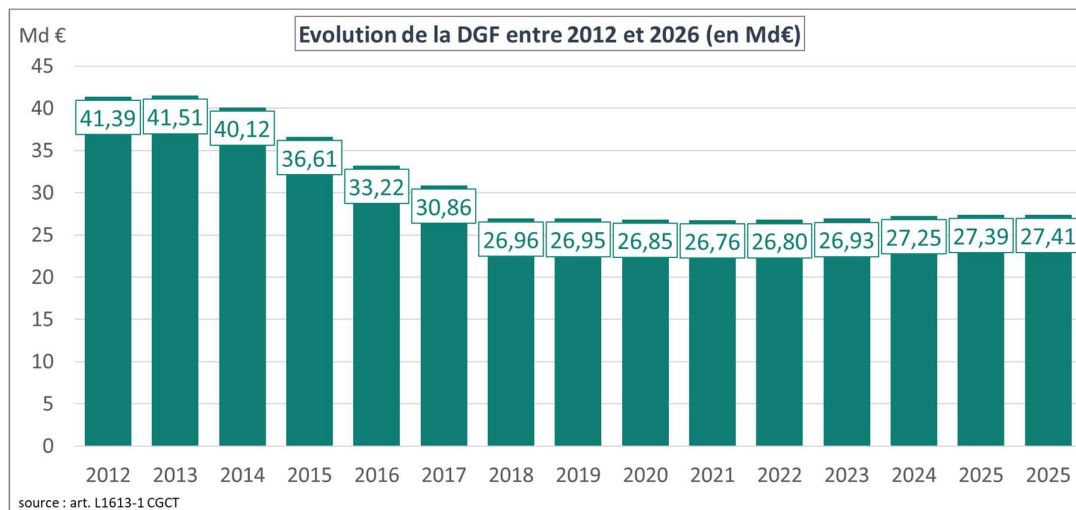
B. Dans l'attente de la loi de finances pour 2026, l'incertitude

Devant le refus de l'Assemblée Nationale de voter le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, le Gouvernement s'est vu contraint de déposer un projet de loi spéciale, tout comme l'année dernière. Cette loi spéciale n'a pas réglé définitivement le PLF 2026 mais a servi de texte provisoire en attendant la poursuite de l'examen en nouvelle lecture.

Le texte initial du PLF 2026, examiné en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale à partir du 13 janvier 2026 prévoit une ponction de l'Etat pour les collectivités de près 7,2 milliards d'euros. Au mois de décembre 2025, le Sénat avait déjà allégé les prélèvements sur les budgets des collectivités locales. Ces prélèvements concernent essentiellement les EPCI, Départements et Régions. En revanche, certaines mesures touchent directement les communes et petits EPCI.

Le Premier ministre a finalement utilisé l'article 49.3 de la Constitution. Les motions de censure n'ayant pas été adoptées, le PLF a été adopté en l'état. Ce texte prévoit finalement, un effort demandé aux collectivités de 2 Mds€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée à son niveau 2025.



A ce stade, le PLF n'est pas encore définitivement adopté, il est transmis au Sénat qui doit se prononcer à partir du 29 janvier. La Chambre haute peut alors adopter le texte en l'état (fin de la procédure législative), l'amender ou le rejeter. Dans ces deux cas, le PLF 2026 devra revenir à l'Assemblée nationale pour un dernier examen, et très probablement, une nouvelle utilisation de l'article 49.3 de la Constitution.

Enfin, les bases d'imposition seront revalorisées de +0,8% en 2026. Depuis 2018, l'indexation annuelle des valeurs locatives foncières, à la base des impositions locales (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes sur le foncier bâti et non bâti) est fixée par le rapport entre l'indice IPCH de novembre N-1 et celui de novembre N-2. En 2026, les bases fiscales augmenteront de 0,8% (+1,7% en 2025).

PARTIE II : SITUATION FINANCIERE DE VILLEMUR-SUR-TARN AU 31/12/2025

A. Exécution budgétaire 2025

1. Les comptes administratifs 2025

Le compte administratif provisoire du budget principal affiche un résultat positif en 2025, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : +1,42 M€ ;
- Section d'investissement : +0,41 M€.

BUDGET PRINCIPAL VILLE 2025			
FONCTIONNEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		0,20	0,20
Exercice 2025	7,32	8,54	1,22
Résultat de fonctionnement au 31/12/2025	7,32	8,74	1,42

INVESTISSEMENT (en M€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		3,65	3,65
Exercice 2025	5,98	1,29	-4,69
Restes à réaliser	2,85	4,30	1,45
Résultat d'investissement au 31/12/2025	8,83	9,24	0,41

RESULTAT EXCEDENTAIRE 2025 = 1,8 M€

Le compte administratif provisoire du budget annexe Portage de repas affiche un résultat équilibré en 2025. Ce budget bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 58 273€ en 2025.

BUDGET ANNEXE PORTAGE 2025			
FONCTIONNEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	5,2		-5,2
Exercice 2025	196,6	196,6	0,0
Résultat de fonctionnement au 31/12/2025	201,8	196,6	-5,2

INVESTISSEMENT (en k€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		5,2	5,2
Exercice 2025	0,0	0,0	0,0
Résultat d'investissement au 31/12/2025	0,0	5,2	5,2

RESULTAT 2025 = 0€



2. Quelques statistiques sur les services

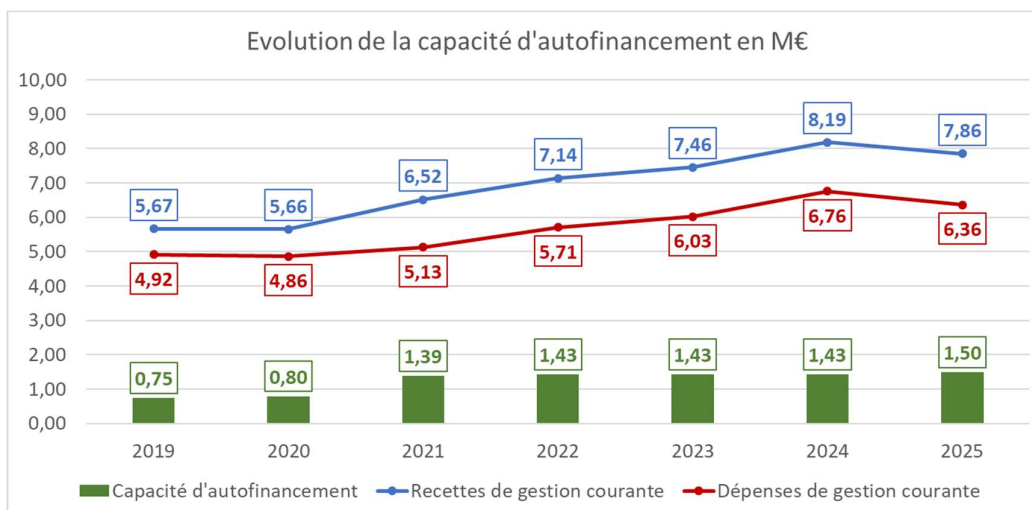
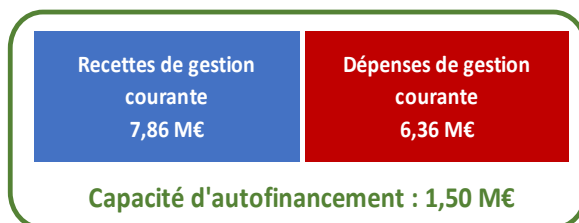
La restauration scolaire	La police municipale	L'état civil	La médiathèque
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de repas 2025 : 60 339 (+5 839 par rapport à 2024) • Coût du repas 2025 : 6,63€ (stable par rapport à 2024) • Nombre d'élèves bénéficiaires du tarif à 1 € : 276 (54%) • Nombre de repas distribués aux bénéficiaires du tarif à 1 € : 33 748 	<ul style="list-style-type: none"> • Verbalisations : 378 (+130 par rapport à 2024) • Fourrière : 64 véhicules (+9 par rapport à 2024) • Mains courantes : 1080 (+7 par rapport à 2024) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de la mairie : 9 368 accueils physiques et 4 630 appels téléphoniques • Etat civil : 2 446 accueils physiques et 2 266 appels téléphoniques • CNI/passeports : 1 635 dossiers traités • Conciliateur de justice : 103 personnes reçues lors des permanences en Mairie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts réalisés en 2025 : 30 653 • Les livres représentent 85% des prêts

B. Les ratios financiers

1. La section de fonctionnement et la capacité d'autofinancement

Le budget de la Commune laisse apparaître une situation financière en légère amélioration en 2025 par rapport aux années antérieures.

La capacité d'autofinancement (CAF), différence entre les recettes de fonctionnement récurrentes et les dépenses de fonctionnement récurrentes, s'établit à 1,50 M€ en 2025. La CAF représente la capacité de financement des investissements futurs.



La capacité d'autofinancement, stable depuis 2021 à 1,4 M€, atteint 1,5 M€ en 2025. Entre 2019 et 2025, elle affiche une nette amélioration, passant de 0,75 M€ à 1,50 M€.

Recettes de gestion courante (en M€)	2024	2025
TOTAL	8,19	7,86
Produits des services	0,93	0,53
Impôts et taxes	5,44	5,57
Dotations et participations	1,53	1,55
Autres produits	0,28	0,21

Les recettes courantes diminuent de 327 k€ entre 2024 et 2025. Plusieurs mouvements expliquent cette évolution :

- Les produits des services (-396 k€) :
 - o Facturation de deux années de mutualisation de manière exceptionnelle en 2024 afin de résorber le décalage d'un an qui existait (également en dépenses), -360 k€ en 2025 ;
 - o Le remboursement de la CCVA relatif à l'entretien des cimetières selon le protocole d'accord transactionnel (-40 k€). Cette recette est intégrée de manière pérenne dans l'attribution de compensation ;
- Les produits d'imposition (+126 k€) :
 - o + 40 k€ d'attribution de compensation (entretien des cimetières)
 - o +65 k€ de produits des impositions directes locales liés au coefficient de revalorisation des bases (+1,7% en 2025) ;
 - o +33 k€ de droits de mutation suite à la reprise du marché immobilier.
- Les dotations et participations (+17 k€) :
 - o +157 k€ de DGF (éligibilité à la fraction « cible » de la dotation de solidarité rurale) ;
 - o -47 k€ de subvention d'Etat. En 2024, la Commune avait perçu une subvention liée à l'étude sur la colonie de Chiroptères (30 k€). La baisse s'explique aussi par la suppression du poste de petite ville de demain
 - o -49 k€ de DCRTP. La loi de finances pour 2025 avait prévu une ponction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour la réduction du déficit public.
 - o -50 k€ de bonus territoire CTG. Cette aide de la CAF est versée depuis 2025 directement aux gestionnaires des accueils de loisirs (Espace jeunes).
- Les autres produits diminuent de -73 k€ entre 2024 et 2025. L'année 2024 était particulièrement haute du fait de la régularisation de remboursements d'indemnités journalières depuis 2022.

ZOOM SUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Pour les communes, la dotation globale de fonctionnement (DGF) se compose de quatre dotations : la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale.

Villemur-sur-Tarn est éligible à :

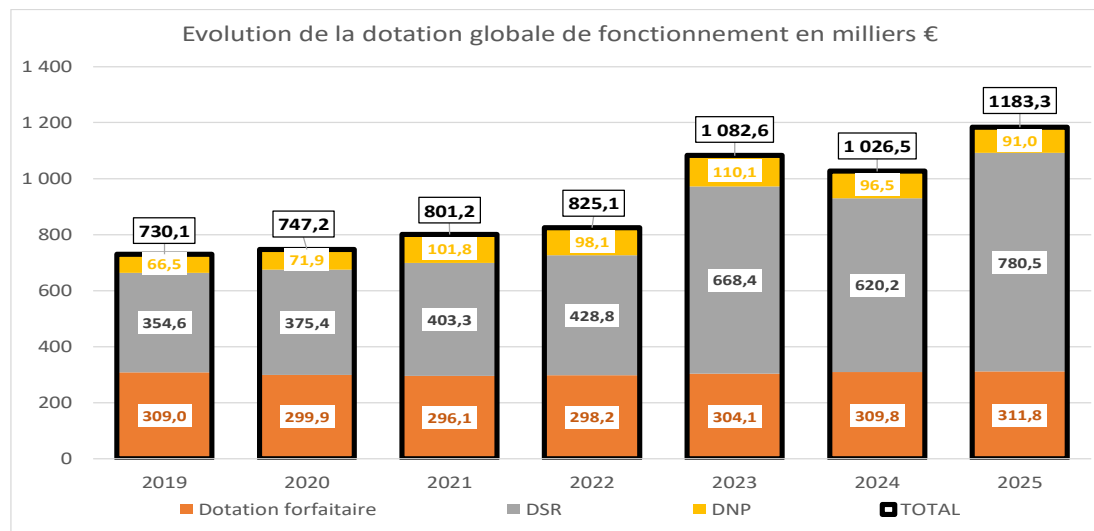
- La dotation forfaitaire ;
- La dotation nationale de péréquation (DNP) ;
- La dotation de solidarité rurale (DSR).

Depuis 2011, la dotation de solidarité rurale est composée de :

- Une fraction « Bourg-centre » : principalement destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, bureaux centralisateurs ou chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton ;
- Une fraction « péréquation » : destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- Une fraction « cible » : destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants classées en fonction d'un indice synthétique calculé en fonction du potentiel financier par habitant et du revenu moyen par habitant.

Jusqu'en 2022, la Commune était éligible à la fraction « Bourg-centre » et à la fraction « péréquation ». En 2023, elle devient également éligible à la fraction « cible ». En effet, l'écart entre le revenu moyen par habitant sur la commune et le revenu moyen par habitant au niveau national s'est détérioré, passant de -15% à -17%. Villemur est classée à la 9 984^{ème} position sur 10 000 en 2023.

La Commune perd son éligibilité et en 2024, (classée à la 10 108^{ème} position). La Commune est donc redevenue inéligible à la fraction cible. Le mécanisme de garantie s'est appliqué (-50%) mais sa DGF a diminué. En 2025, Villemur redevient éligible (9 014^{ème} position).



Dépenses de gestion courante (en M€)	2024	2025
TOTAL	6,76	6,36
Charges générales	2,06	2,16
Charges de personnel	3,53	3,05
Charges de gestion courante	1,00	0,99
Autres charges	0,17	0,16

Monsieur Georges CHEVALLIER : Les charges de personnel 3,53 à 3,05 sachant que les 3,53 doivent être corrigé de 0,36 en moins puisque c'était une écriture qui avait conduit à doubler une somme.

Les dépenses courantes diminuent de -397 k€ entre 2024 et 2025 :

- Charges générales (+100 k€) :
 - Dépenses de gaz et d'électricité : +55 k€. A compter du 1^{er} janvier 2026, la convention avec la centrale hydroélectrique de Villemur s'applique, permettant à la Commune de bénéficier de tarifs avantageux ;
 - Alimentation : +15 k€. Augmentation liée au nombre plus important de repas servis à la cantine.
 - Entretien et réparation sur les bâtiments publics et écoles : +27 k€. Travaux de mise en peinture de l'école Michelet et remplacement des systèmes de prévention des incendies dans les bâtiments publics.
- Les charges de personnel (-482k€) :
 - Comme en recettes, l'exercice 2024 intègre, au sein des charges de personnel, deux années de remboursement de mutualisation ce qui vient grossir les dépenses de manière exceptionnelle de +0,37 M€. L'année 2025 n'enregistre qu'une seule année de mutualisation ;

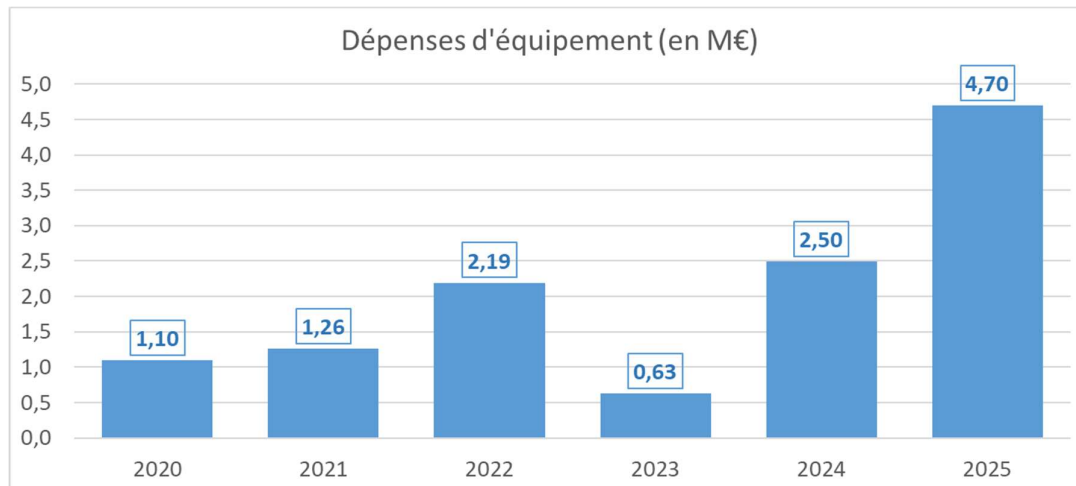
Les charges financières (intérêts de la dette) diminuent de -20 k€.

2. Les investissements et la dette

Le montant des investissements réalisés s'élève à 4,7 M€ en 2025. Il s'agit principalement :

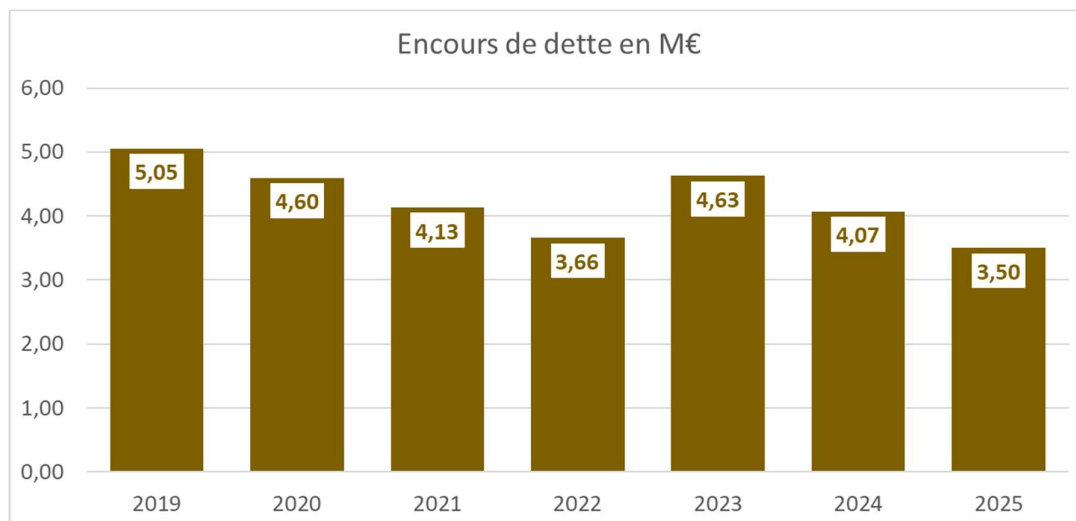
- Des travaux du groupe scolaire (3,5 M€) ;
- Des travaux Avenue Général Leclerc (478 k€) ;
- Des travaux de rénovation de l'église (175 k€) ;
- Des travaux du poumon vert (294 k€) ;

Entre 2020 et 2025, la Mairie a investi plus de 12 M€.



Entre 2020 et 2022, Villemur-sur-Tarn n'a pas eu recours à l'emprunt : la commune s'est en partie désendettée. Compte tenu du projet de groupe scolaire à venir, la Commune a eu de nouveau recours à l'emprunt en 2023, pour la première fois depuis 2019. La dette entre ici dans le plan de financement du projet, en complément des subventions (2,5 M€ d'aides attendus) et des ressources propres (1,9 M€ mobilisés).

En 2025, la Commune affiche un encours de dette de 3,50 M€, soit le montant le plus faible depuis 2017.

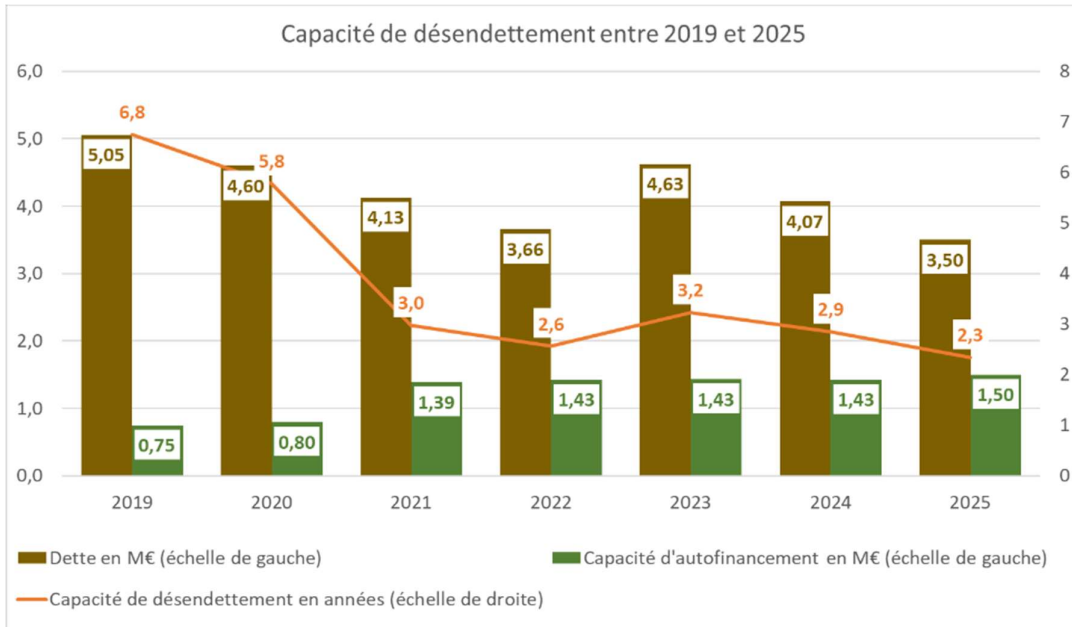
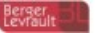


Au total, la Commune détient 8 contrats d'emprunt à rembourser, tous classés en catégorie 1A sur la Charte Gissler, catégorie qui présente les emprunts les moins risqués.

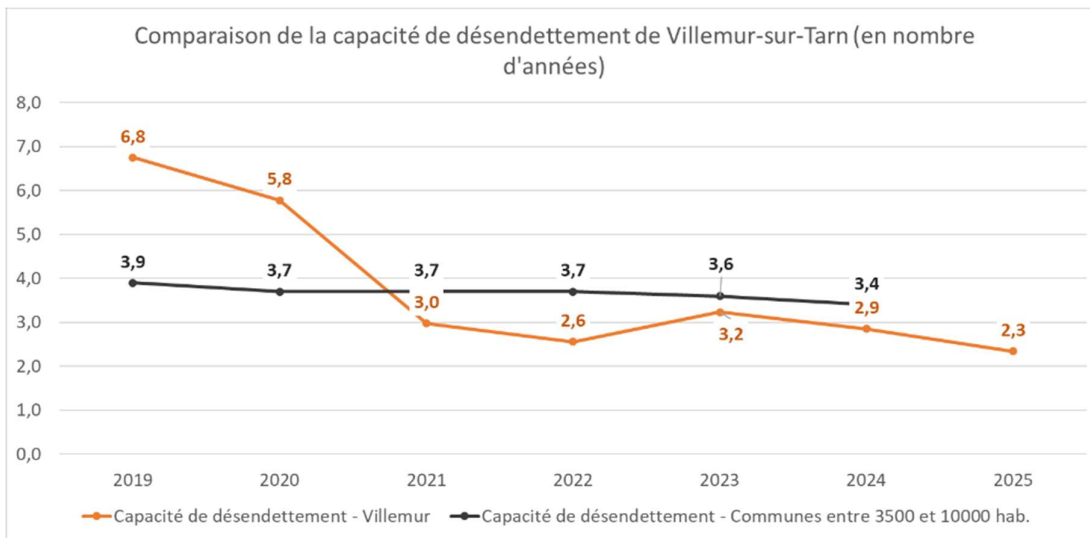
La capacité de désendettement, ratio qui exprime le nombre théorique d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible, diminue depuis 2019.

Le désendettement progressif de la Commune et la hausse de sa capacité d'autofinancement permet d'améliorer la capacité de la commune à rembourser sa dette. Depuis 2021, ce ratio est stable (proche des trois années) et atteint quasiment deux ans en 2025.

Monsieur Georges CHEVALLIER : C'est-à-dire que l'excédent que l'on trouve dans l'exploitation dans la capacité d'autofinancement 2 années suffisent, suffiraient pour rembourser l'intégralité des emprunts encours.



Entre 2020 et 2021, du fait de la baisse de l'encours de dette mais surtout de la hausse de la capacité d'autofinancement, la capacité de désendettement de Villemur-sur-Tarn s'est nettement améliorée et est passée sous la moyenne nationale des communes dont la population est comprise entre 3 500 et 10 000 habitants.



PARTIE III : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2026

A. Section de fonctionnement

1. Les recettes

Monsieur Georges CHEVALLIER : Alors les prévisions sont évidemment des prévisions après tout ce que l'on a dit sur l'évolution de l'économie et de la dette et de la fiscalité nationale c'est un budget très prudent au niveau des recettes qui sera proposé.

Recettes de gestion courante (en M€)	BP 2025	BP 2026
TOTAL	7,75	7,65
Produits des services	0,65	0,54
Impôts et taxes	5,50	5,60
Dotations et participations	1,40	1,50
Autres produits	0,20	0,01

Les recettes de gestion courante sont envisagées en légère baisse : -0,10 M€ entre le budget primitif 2025 et le budget 2026.

Les produits des services devraient enregistrer une baisse afin de coller au montant réalisé en 2025.

Monsieur Georges CHEVALLIER : Puisqu'en fait, on a fait un budget en 2025, mais les prévisions que l'on fait en 2026 sont en fonction de ce qui a été réalisé en 2025. S'il n'y a pas d'écart, on reprend le budget pour recalculer le budget de 2026. Par contre, s'il y a un écart lié à des faits, à quelque soit les faits, on réfléchit, on ajuste le budget par rapport au réalisé.

Les produits des impôts et taxes afficheraient une hausse de +0,1 M€ liée à la revalorisation des bases locatives des impôts locaux (+0,8%).

La municipalité fait le choix cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition. En 2025, le taux de foncier bâti de Villemur-sur-Tarn (49,95%) se situe sous la moyenne départementale (50,35%).

Enfin les dotations et participations progresseraient de +0,1 M€ du fait de la nouvelle éligibilité de la commune de Villemur-sur-Tarn à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR).

2. Les dépenses

Dépenses de gestion courante (en M€)	BP 2025	BP 2026
TOTAL	7,08	6,95
Charges générales	2,30	2,30
Charges de personnel	3,40	3,25
Charges de gestion courante	1,17	1,15
Autres charges	0,21	0,25

Les dépenses de fonctionnement devraient également diminuer en 2026 passant de 7,08 M€ à 6,95 M€ (-0,13 M€).

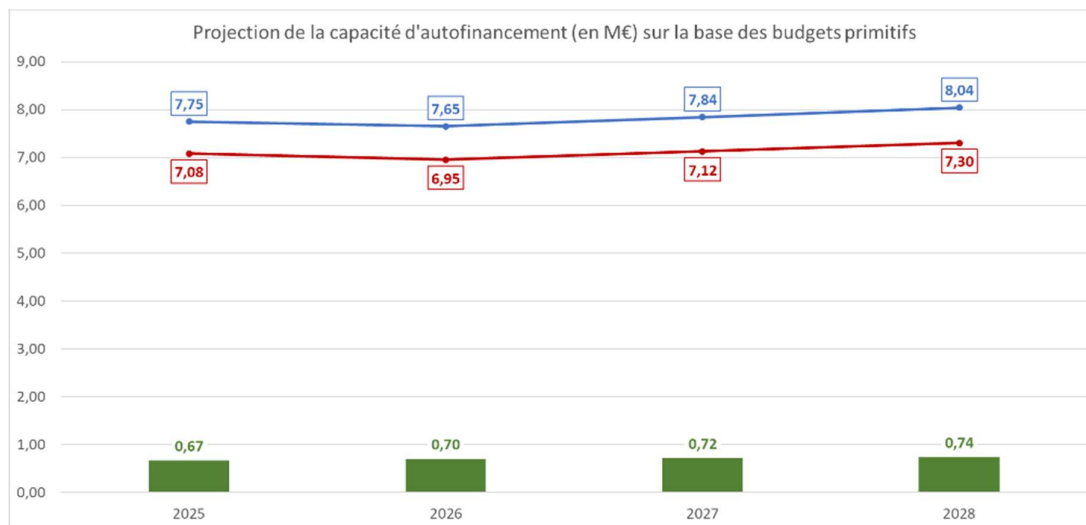


Les charges générales sont stables entre le prévisionnel 2025 et le prévisionnel 2026 afin de coller au compte administratif 2025, tout en restant prudent quant à l'inflation et à la revalorisation des marchés.

Monsieur Georges CHEVALLIER : Alors, on voit pour charges de personnel, vous allez me dire « pourquoi les charges de personnel » on les prévoit en diminution parce que dans les années 2024 et 2025, il y a eu des régularisations sur des taux de caisse de retraite, des régularisations qui ne se reproduiront pas donc on considère que les charges du personnel diminueront et seront 3,25 au lieu de 3,40. Pour le reste, il n'y a pas de changement donc on baisserait dans le budget les charges de 0,13 M€.

Les dépenses de personnel diminuent (-0,15 M€). Les prévisions 2026 intègrent le montant réalisé en 2025 (3,05 M€) ainsi que les revalorisations liées au glissement vieillesse technicité (GVT) et la hausse des cotisations patronales CNRACL (+3 points entre 2025 et 2026).

Les charges de gestion courante qui enregistrent essentiellement les subventions versées par la Commune (aux associations, au CCAS, à l'espace Jeunes, au SDIS) et les aides à destination des particuliers et entreprises dans le cadre de l'opération OPAH RU et de l'aide à l'installation d'entreprises resteraient stables en 2026.



La maîtrise des dépenses de fonctionnement dans les années à venir et la recherche active de subventions permettra à Villemur-sur-Tarn de continuer à investir sans augmenter les taux d'imposition ni dégrader les ratios financiers.

Une progression de la capacité de d'autofinancement de la commune est attendue entre 2025 et 2028.



B. Les investissements et la dette

1. Les investissements

En 2026, la politique d'investissement dépendra des axes définis par la nouvelle municipalité. Certaines opérations déjà commencées devront néanmoins être finalisées, pour un total de 2,8 M€ :

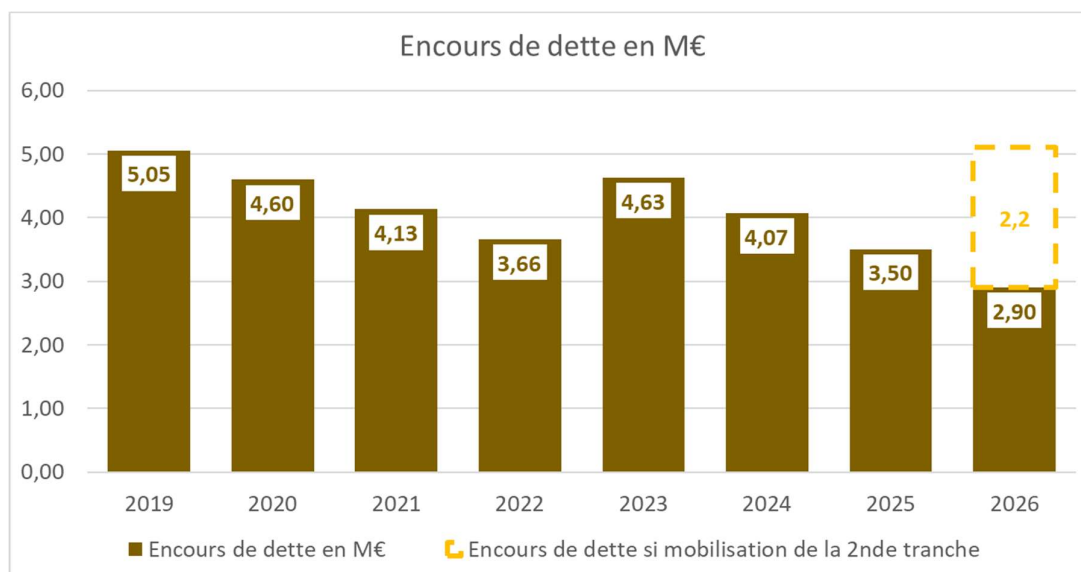
- La construction du groupe scolaire (1,9 M€) ;
- Travaux de l'avenue Général Leclerc (234 k€) ;
- Autres travaux de voirie (541 k€) ;
- L'aménagement du Théâtre de verdure (67 k€) ;
- Vidéoprotection sur le site du Théâtre de verdure (20 k€) ;
- La rénovation du toit de l'église Saint-Michel ;

Monsieur Georges CHEVALLIER : Tout ça, les dépenses de 2025 ce sont les restes à réaliser, ces dépenses à hauteur de 2,8 M€. Elles sont engagées et il faudra les régler.

2. La dette

En 2026, la Commune aura la possibilité d'avoir recours à l'emprunt, pour un montant de 2,2 M€, afin de financer le groupe scolaire. Il s'agit de la suite du programme d'emprunt, dont la première tranche a été réalisée en 2023.

En cas de mobilisation de cet emprunt en 2026, la commune retrouvera son niveau de dette de 2019 et une capacité de désendettement estimée à 3,4 années, restant ainsi dans la moyenne des communes de sa strate (population entre 3 500 et 10 000 habitants).



Monsieur Georges CHEVALLIER : Donc, vous voyez le diagramme, sachant que quand bien même les 2,2 M€ vont s'ajouter au 2,90 M€ pour l'année 2026, c'est comme c'est un emprunt qui est signé pour 25 ans donc à un taux de 2,5%. Donc, la capacité financière de la Commune pourra sans problème amortir cet emprunt.

Les perspectives budgétaires de Villemur-sur-Tarn s'inscrivent donc dans une volonté de maintenir le niveau important de l'investissement sans augmenter les taux d'imposition et en axant le financement sur :

- La recherche de subventions ;
- L'autofinancement ;
- Le recours aux emprunts en complément pour la construction du groupe scolaire.



Monsieur Georges CHEVALLIER : Voilà, Monsieur le Maire, il y a lieu de demander un vote comme quoi le débat a eu lieu et que le Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté au Conseil Municipal.

Madame Caroline VILLA : Merci pour cette présentation. J'aurais besoin de quelques précisions. Tout d'abord, il est indiqué que cette année, la Commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont pour le bâti de 49,95% en disant que ce taux se situait en dessous de la moyenne départementale. Or, quand on va sur le site du Ministère des Finances et qu'on regarde l'affiche fiscalité concernant Villemur, en fait, on s'aperçoit que la moyenne de la strate, c'est-à-dire des communes qui sont entre 3 500 et 10 000 habitants, comme Villemur, et qui font partie d'un groupement à fiscalité propre, comme Villemur, la moyenne est de 40%. Donc, quand on regarde la moyenne des communes dans une situation similaire, on voit qu'on est 10 points au-dessus. Alors, j'ai regardé quel était le taux applicable à Fronton, à Bessières, à Montastruc, dans des communes proches. Fronton, c'est 43%. Bessières, c'est 38%. Et Montastruc, on est à 40%. Donc, cette moyenne, ce taux d'imposition à Villemur est particulièrement, quand même, élevé par rapport aux communes environnantes. Et en plus, vous faites état d'un excédent qui est quand même assez substantiel de fonctionnement. Donc, s'il y a un excédent de fonctionnement, ça veut dire qu'il y a plus de recettes que de dépenses et que donc, peut-être, il y a une réflexion à mener sur la baisse de la fiscalité. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire par rapport à ça ? Parce qu'on se situe dans un débat d'orientation budgétaire. Donc, forcément, la fiscalité, on l'évoque.

Monsieur le Maire : Bon, je sais Madame VILLA, combien vous êtes experte et pointilleuse et je vous remercie de votre question. Effectivement, la fiscalité sur le foncier bâti, ce n'est pas d'hier qu'il est comme ça. Si vous faites la marche arrière depuis qu'on est élu en 2014, vous remarquerez qu'on a touché à la fiscalité qu'en moyenne moins de 1,1% par an. Vous savez que la base, ce n'est pas nous qui l'établissons. L'assiette, ce n'est pas nous qui l'établissons, c'est l'État qui l'établit. Vous avez remarqué l'inflation qu'on a eue parce que même quand on a voté ensemble, enfin ensemble peut-être différemment, mais ensemble les non-hausses d'impôts, vous avez remarqué les répercussions que ça pouvait avoir effectivement sur la fiscalité des ménages sur notre territoire. Villemur a toujours eu la réputation, mais parce que ça avait été des choix politiques d'investissement qui ont été faits pendant des décennies, de faire des investissements, si vous voulez, pour donner l'image qu'on souhaitait donner à Villemur à l'époque en termes d'investissements et de réalisations. Mais ça date d'une antériorité très, très forte. Moi, je souhaite quand même être prudent. Je comprends votre réflexion de la baisse de la fiscalité potentielle à la réflexion. Dans un mois, certains auront à voter le budget. Il paraît à réviser très vite quand même, parce que ce n'est pas aussi simple que ça. Et donc, effectivement, il y a des réflexions qui peuvent se poser. Le problème, c'est qu'il y a des aléas. Alors là, effectivement, Georges a parlé, M. CHEVALLIER a parlé. T'as rendu ça encore très, très vivant. T'es trop fort. Et donc, en fait, si vous voulez, on a des aléas qui sont quand même relativement inconfortables. Vous vous souvenez de la hausse des énergies qu'on a eu, collectivité comme particulier qu'il faut arriver à anticiper. Aujourd'hui, à budget constant, même sur le fonctionnement, l'État peut nous imposer d'embaucher des personnels spécialisés. Dont, il ne donne pas un centime de financement derrière. L'État peut nous imposer, effectivement, des hausses de gratification pour nos collaborateurs. Quand on a décidé de faire, de mettre en place la possibilité de faire les passeports, les cartes grises. Et, je remercie Didier DOUGNAC sur toute l'action qu'il y a eu. Même si on a eu du subventionnement, ça n'a pas remboursé ce qu'on a fait. On est chef de canton, ça a été précisé. On n'est jamais remboursé à ce que ça nous coûte puisqu'on est bureau centralisateur. Donc, effectivement, tout notre personnel, la mise sous pli et tout le personnel de gestion qu'on a pendant les élections est à notre charge entière, entière et complète. Je pense que, compte tenu des enjeux qu'il y a derrière demain, plus exactement, notamment la zone collège école qui ne se fera pas. Il y a 99 malchances, je dirais, de voir émerger le collège. On avait des investissements qui étaient prévus en commun, notamment la cuisine. On l'avait travaillé avec les présidents successifs, MERIC et VINCINI, et on devait, donc, participer à deux sur la construction d'une cuisine. Pour l'instant, on va continuer, nous, dès l'ouverture de ce centre, de cette école primaire, pardon, on va continuer à alimenter comme on a l'habitude de le faire avec nos services, la cantine. Mais s'il y a une cantine à prévoir, il va falloir effectivement investir un petit peu, un petit peu lourdement. On a un marché qui est très aléatoire au niveau des marchés publics. C'est très, très compliqué aussi à anticiper en termes d'investissement. Et donc, à partir de là, on peut arriver, on peut arriver du simple au double. Vous savez aussi que sur les investissements, on a le FCTVA qui arrive, le fonds de compensation de TVA. Mais, le fonds de compensation de TVA ne revient pas à jauge exacte. On paye 20%. Ils vont nous en donner que 16. C'est ça, 16 à peu près. Combien ? 16,9. Donc, on perd quelques points de TVA. Et, quand on fait des investissements comme on fait sur les écoles, vous comprenez bien aussi que c'est des besoins de trésorerie sur lesquels il y a des ajustements qui sont nécessaires et judicieux. On a une partie de voirie communale. Vous le savez, on a une voirie, une partie de voirie intercommunale. Pardonnez-moi, mais on a une partie de voirie, de voirie départementale. La dégradation des chaussées avec tout ce qui est arrivé ces derniers temps, c'est une catastrophe. Donc, on a pu faire effectivement le DOB au niveau de la Communauté de Communes. Il s'avère qu'on a des marges de fonctionnement qui sont plus qu'intéressantes. Je félicite nos services et remercie nos services de tout le travail qui est fait.

Et c'est aussi le travail de la mutualisation qu'on a mis en place pour pouvoir avoir du personnel compétent, expert et surtout mutualisé, donc à charge partagée. Mais on va avoir des réseaux voirie à faire de manière très, très, très, très importante. On a aussi à imaginer des replantations. Il y avait des grands donneurs de leçons qui m'avaient expliqué, malgré les études qui avaient été faites sur les arbres qu'il y a sur les allées. Il s'avère que la plupart des arbres qu'il y a sur les allées sont dangereux. Preuve en est, il y en a un qui s'est écroulé cette semaine. Donc, il va falloir réinvestir très lourdement là-dessus. On a des projets, mais que vous suivrez certainement. Si c'est vous qui êtes aux affaires, c'est les écoles. Donc tout ça, ça demande de mobiliser effectivement des recettes. Ça demande de mobiliser des moyens pour pouvoir faire en urgence et en capacité. La difficulté aujourd'hui, elle est que si on n'a pas de bas de laine pour pouvoir éventuellement investir en empruntant, c'est compliqué. Mais surtout, si on réduit ce bade de laine, s'il nous arrive un accident, c'est compliqué. Et c'est vrai que l'église, par exemple, les 180 000€ sur notre église, ils n'étaient pas spécialement imaginables. Mais, il s'avère qu'on aura beaucoup plus que ça à mettre à l'intérieur. Donc, je pense qu'il est quand même prudent dans cette année tampon. Je pense qu'on verra un peu plus clair dans un an, en 2027, si la France trouve enfin la femme ou l'homme providentiel. On verra quelle stabilisation on aura au niveau des interlocuteurs états qu'on a. Alors Georges a parlé de subvention tout à l'heure. Vous savez que le département, aujourd'hui, ne subventionne qu'un projet de structurant par an : un seul projet dans le cadre des contrats de territoire. Alors qu'avant, ils étaient quand même excessivement généreux.

La région, sonne absente, aujourd'hui à tout, tout, tout de subventions. Donc, le reste à charge, il est quand même pour la collectivité. La DETR, dotation en équipement des territoires ruraux, donc ça, c'est l'État. Évidemment, tout le monde s'était rué là-dessus. Il n'y a plus de sous. Donc, on nous fait aller sur le fond vert. Alors le fond vert, c'est l'État aussi qui donne ça. Simplement, toutes les communes se jettent aussi sur ce fond vert pour pouvoir bénéficier d'aide de l'État. Mais, pour vous donner un exemple, qui n'est pas prévisible. On voulait changer les fenêtres, au moins une grande partie des fenêtres, parce qu'elles sont obsolètes. Elles sont usées. Bon, évidemment, comme on est une collectivité, rien que sur les fenêtres, on en avait pour 192 000€. On nous a expliqué que vous comprenez, il ne faut peut-être pas les changer. Mais à ces conditions-là, il faut que vous révisiez le système de chauffage, le système d'évaluation de la mairie. Et donc, moralité, on monte sur une addition à 600 000€ ou on sera certainement subventionné. Le fait qu'on ait investi aussi, c'est des zones d'attente dans lesquelles les positions d'attente, dans lesquelles on s'est mis sur la réflexion de certains, de certains équipements, notamment de chauffage. Ici, on est encore dans un chauffage archaïque qui coûte un bras. On attendait avec impatience cette autoconsommation collective qui nous permet aujourd'hui de garantir un prix d'achat à 10 centimes d'euros sur 10 ans. Ce qui nous permet de raisonner écologiquement différemment et de réinvestir dans du matériel un petit peu différemment. Donc, je pense que si vous voulez, on est un peu à la croisée des chemins. Je comprends, je comprends votre remarque. Alors, vous savez qu'à Villemur, il y a plein, plein de gens qui ne payent pas de foncier quand même. Plein, plein, plein, plein, plein de gens qui ne payent pas de foncier. Donc, il y a peu, peu de gens qui payent du foncier. Et effectivement, malheureusement, ce foncier sur les gens, alors, c'est sûr, quand vous avez une maison à Sayrac et que vous payez 2500 balles, ça commence à faire cher. Quand même, il faut le reconnaître, Sayrac ou à d'autres endroits. Donc, effectivement, on a cet équilibre qui est malheureusement précaire, je dirais, qu'il faut essayer de maintenir avec calme, avec sérénité. Ça ne serait pas prudent, à mon avis, d'aujourd'hui dire on fait, on fait une baisse de fiscalité. Mais je comprends, moi, sur le contrat de projet. Moi, je suis entièrement d'accord sur la discussion. Il le faut. Et donc, c'est la position qu'on a aujourd'hui. C'est de dire on n'augmente pas, on maintient les taux et, donc, on verra. Effectivement, on n'a pas engagé des choses importantes parce que l'avenir, on ne sait pas quel il sera dans un mois. Donc, à partir de là, on a essayé de rendre une, comment dirais-je, une trésorerie relativement saine. Il faut le reconnaître. Il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'efforts qui ont été faits. Et donc, ça permettra de réfléchir. Ça permettra de réfléchir sur les choses qui sont à faire avec l'argent qu'on a, parce que ça part beaucoup plus vite qu'il n'y paraît. Tu vois la cantine, vous voyez, pardon la cantine, c'était 800 000€, 800 000€. Si on décide de la faire ou s'il est décidé d'en faire, enfin, cuisine, pardon, pas cantine, cuisine. S'il est décidé de la faire, ça va quand même être un billet de 400 ou 500 000€. Là, les contraintes environnementales qu'on a eues sur la zone scolaire, ça nous a obligés à changer tous nos réseaux VRD. Je vais dire une bêtise, c'est combien ? 350 000€, 390 000€, le dernier chantier là. 390 000€ pour refaire, enfin, qui viennent en déduction d'autres choses, mais qui sont à faire. Si jamais, on veut faire le cheminement piéton, Magnanac, comme il est prévu, on est en zone humide. On décide, je veux dire la municipalité, pas notre équipe, forcément, on est en zone humide. Il va falloir imaginer des pontons. Chaque ponton, c'est 180 000€. On aimerait y voir un peu plus clair. Et donc, si vous voulez, la prudence nous incite à essayer de thésauriser et pas effectivement d'impacter à la baisse le taux de fiscalité.

Madame Caroline VILLA : J'entends vos remarques. Après la fiscalité, oui, la fiscalité impacte directement sur l'attractivité de la Commune parce qu'on sait très bien qu'il y a des personnes qui choisissent d'acheter plutôt ailleurs qu'à Villemur. Parce que les taux de foncier bâti sont moins élevés. Donc, c'est vrai que c'est un peu dommage. Et ensuite, c'est quand même paradoxal qu'on ait des taux aussi hauts alors que la Commune s'appauvrit puisqu'on voit qu'elle est désormais éligible à nouveau à la fraction cible. Et, on voit qu'on a perdu quand même 100 places depuis notre dernière éligibilité à la dotation à la fraction cible que vous nous avez présenté tout à l'heure. Donc, c'est vrai que la réflexion sur la fiscalité se pose.

Je ne dis pas qu'il faut baisser les impôts, mais en tout cas, il y a une vraie réflexion parce qu'il y a des impacts directs, notamment sur les droits de mutation, etc...

Monsieur le Maire : Pour répondre à votre question, sans démagogie, sans polémique, il faut savoir quand même que Villemur avant recensement là, on est combien, Didier ? 6700, combien ? 6400 et on risque de monter à 6700. Donc, ça veut dire quand même que l'attractivité du territoire n'est pas forcément démontrée. C'est vrai qu'on a joué entre guillemets d'un effet Covid. C'est vrai qu'aujourd'hui, beaucoup de périurbains, il y a eu un changement de CSP très net au niveau de nos territoires. Ils sont venus ici en disant quitte à rester enfermés, je vais être dans une maison avec un petit bout de jardin. Les contraintes ZAN font qu'effectivement, les gens se sont rués sur les maisons qui étaient très attractives aujourd'hui. Mais la ZAN, la ZAN ne va pas nous faciliter la vie. Je crois que c'est important de réfléchir effectivement collectivement à l'artificialisation des terres. Mais le problème, c'est qu'il n'y a jamais de progressivité avec l'État. C'est blanc ou c'est noir et c'est du jour au lendemain. Quand on a 1000 habitants de plus, Madame VILLA, et quand on fait un lotissement, on n'a pas forcément que des gens aisés qui arrivent sur une commune. Et le déclassement qu'on a, le déclassement qu'on a, il est lié aussi à des gens qui sont en difficulté, qui trouvent du loyer locatif social encore abordable ici. Et je remercie quand même notamment les travaux de rénovation, même s'ils ne sont pas suffisants, ce qu'ils ont fait. Je remercie les entreprises qui écoutent énormément ce qu'on demande en termes d'usage et de possibilité d'usage sur les locaux qui sont faits. Et vous savez très bien que quand on fait un lotissement, entre guillemets, alors je sais bien qu'il ne faut plus faire de lotissement, mais enfin, ou raisonné, c'est minimum 30% de logements sociaux sur un programme. Il faut en faire cas. Nous, on voit les difficultés qu'ont certaines associations, aujourd'hui, sur la demande d'aide alimentaire. On voit effectivement une paupérisation très, très forte. Après, on est en train de travailler, mais là, on est en train de travailler, si vous voulez, au niveau du SCOT, notamment sur les mobilités. Parce qu'il s'avère que les gens, à Villemur, dans la tête de nos décideurs et de la fonction État, il y a une barrière administrative entre la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne. C'est-à-dire qu'on a beaucoup plus de gens qui vont consommer ou qui pourraient aller travailler à Montauban, mais l'État ne répond pas à cette exigence. Les transports sont ridiculement faibles vers le Tarn-et-Garonne, ce qui est une hérésie sans nom. Donc là, on est en train de travailler sur les transversales avec la Communauté de Communes du Frontonnais pour descendre sur la gare multimodale, sur l'espace multimodal de Castelnau-d'Estrétefonds. Et tout ça, ça s'inscrit dans les stratégies effectivement de fonds pour redonner une chance de travail, une chance de travail aux gens. Alors là, je parlais du Tarn-et-Garonne, mais vous savez qu'au travers de la CCVA, on est actionnaire des portes du Tarn. Je peux vous dire que les entreprises qui sont en train d'arriver sur les portes du Tarn, qui ne sont pas des entreprises d'emploi sous-qualifiées, mais qui ont une variété d'emplois avec des non-qualifiés à former, on a des techniciens, il y a des ingénieurs. Il y a deux boîtes de très haut niveau, de niveau international, qui vont s'installer prochainement chez nous. Ce sont des boîtes qui sont spécialisées sur l'aérospatiale. Ça va permettre aussi des ouvertures. Après, la réutilisation économique, elle passe par effectivement l'entreprise. C'est clair. Quand on voit VMI, quand ils ont repris VMI, ils étaient quatre. Aujourd'hui, ils sont 125. Donc, il faut faire confiance aussi aux entrepreneurs, sachant que la compétence économique, ce n'est plus la nôtre. Nous, on peut aider sur l'immobilier d'entreprise, mais ce n'est pas la nôtre. Après, je suis complètement d'accord avec vous que ce signal, c'est un signal qui est alarmiste et alarmant. Le fait qu'on puisse, alors évidemment, on compte dans les recettes. Ça aide à faire fonctionner certaines choses aussi et à aider les gens. On a beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup de difficultés. Mais vous verrez aujourd'hui le manque de construction, notamment d'habitat social et de lotissement pour les primo-accédants. C'est pour ça qu'on insiste toujours sur le fait qu'il faut essayer de mettre des maisons, des petites maisons, des appartements en accession à la propriété pour des locataires de bailleurs sociaux. On n'a pas de turnover. On a un public qui est quand même compliqué. C'est tout bête. Mais ça m'a claqué aux oreilles quand vous l'avez dit, M. CHEVALLIER. Les policiers municipaux, évidemment, ils sont à l'image de l'équipe municipale, c'est-à-dire pas compétents, bons à rien. Enfin, on connaît le débat. Vous vous rendez compte qu'ils font plus de 1100 mains courantes. 1100 mains courantes, ça veut dire qu'on n'est pas à l'extérieur. Et c'est bien le problème aujourd'hui. Donc, ça veut dire quoi ? On met de la vidéosurveillance ? Non, protection. Pardon, protection à des endroits clés. Et on essaye. Mais il s'avère qu'au collège, notamment, il y a eu des soucis et des gros soucis. Donc, on élargit le champ d'investigation. On essaye de supporter au maximum. Là, sur le projet École, il y a des questions qui ont été posées par certains, qui nous ont été posées par certains. Il est clair qu'aujourd'hui, il faut qu'on réfléchisse à des feux de circulation. Il faut qu'on ait un aménagement de la 630 et passer de la 630 en urbanisation. Alors, j'ai débordé sur la question que vous aviez posée sur la paupérisation. Effectivement, c'est une ville aujourd'hui qui était habituée à avoir des emplois précaires, beaucoup de saisonniers. C'est pour ça que ça avait attiré aussi beaucoup de personnes. Aujourd'hui, le monde agricole est en très, très grande souffrance. Après, je veux bien, on dira ce qu'on voudra. Il est fait des efforts aussi pour l'attractivité de la ville. Moi, je ne connais pas beaucoup de villes qui ont autant de réseaux associatifs. Vraiment, je ne connais pas beaucoup de villes qui soutiennent autant le monde associatif. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Ça existait avant. C'est dans la culture villemurienne aujourd'hui d'être participatif au niveau des associations. Tout ça, ça a un coût fort. La subvention qui ne rentre pas dans les subventions classiques du centre de loisirs. C'est la somme que ça représente. Ce n'est pas du light quand même. Et on décide, quand même, de continuer à faire les choses. Et surtout, et surtout, on densifie nos capacités à

protéger nos agents parce qu'on a des cas de plus en plus délicats. On a, ce que nous a expliqué Hélène, qui nous a encore raconté la mobilisation avec nos policiers municipaux encore devant les HLM, avec un des nombreux, malheureusement, des nombreuses personnes atteintes de schizophrénie lourde qui mobilise beaucoup de gens, nos travailleurs sociaux. Enfin, c'est quand même un peu compliqué. On a, on a une population, effectivement, qui a été attirée par Villemur avec des loyers pas chers à une époque. On a une mixité sociale qui tire vers le haut même en centre-ville, même en centre-ville. Parce que ça aussi, c'est un vaste débat qu'il faut avoir. C'est qu'on a construit une école là-bas parce qu'on nous a demandé de construire une école. On n'est pas forcément maître de notre destin. Et l'idée, c'était quand même de limiter les mobilités, limiter les déplacements. Et donc, il avait été convenu avec l'Inspection de l'Académie de faire du, la limite c'était à la 630, tout ce qui était au-dessus, c'était... Et le terme, c'était dans la nouvelle école. Et tous les niveaux scolaires étaient quand même sur Michelet. Après, l'Inspection de l'Académie nous a dit : « Ah ben non, il faudrait peut-être mixer les populations ». Puis après, ils ont fait des statistiques. Et puis, ils ont regardé. Ils s'aperçoivent que les CSP, elles sont à peu près identiques. C'est-à-dire qu'il y a malheureusement autant de pauvres, ce n'est pas péjoratif, ni réducteur quand je dis ça, enfin, je parle sous contrôle de Michel, il a entendu, mais il travaille avec nous beaucoup sur ce dossier d'école, et je l'en remercie vraiment, qu'en centre-bourg, qu'en centre-village. Et donc là, effectivement, on dit bon. Alors, on fait un test pendant deux ans. On va voir comment ça va marcher. Mais en même temps, ça mobilise des énergies. Ça mobilise des gens. Tu vois, le CTG, le contrat territorial de gestion, nous, vous avez un agent au niveau des écoles qui est remarquable ici, remarquable. Mais elle n'est pas cadre A, elle est cadre C. En réalité, on nous impose un cadre A. Qu'est-ce qu'on fait du cadre C ? Elle saura s'adapter parce que c'est une femme remarquablement intelligente et travailleuse. Il n'y a pas de souci. Mais par contre, il faut aller chercher un cadre A. Et là, le financement, il va être même pas de 30%. Et tout ça, ça fait partie des aléas. C'est pour ça que je suis très content que les gens s'intéressent à ce qui se passe dans la ville depuis quelques mois, maintenant, à part les élus qui ont toujours été assidus. Et je les en remercie. Je peux vous dire qu'on a tous les jours, tous les jours, tous les jours, quelque chose de nouveau qui arrive. C'est tous les jours.

Madame Caroline VILLA : Une autre question sur les éléments prévisionnels du budget. Donc, sur les éléments prévisionnels du budget, vous prévoyez un budget 2026 avec en fonctionnement un montant de 6,95 millions. Et il y a quelque chose que je ne comprends pas. C'est en page 9, quand on voit le prévisionnel de compte administratif pour 2025, on voit qu'on est au-dessus. On est à 7,32 de dépenses de fonctionnement. Donc, 7,32 millions de dépenses de fonctionnement a priori constatées sur 2025. Pourquoi on diminue à 6,95 dans la prévision de budget 2026 ? Donc là, il y a quelque chose que je n'ai pas compris.

Monsieur le Maire : Thibaut va vous répondre.

Monsieur Thibaut ACRIZ : Parce qu'on est sur deux chiffres totalement différents. C'est-à-dire que les dépenses de fonctionnement incluent les dotations aux amortissements, qui sont des dépenses d'ordre. Et sur les prévisions, on est uniquement sur les dépenses de gestion courante, c'est-à-dire les dépenses réelles, donc décaissées vers des prestataires ou des fournisseurs. Donc, on n'inclut pas les dépenses d'ordre.

Madame Caroline VILLA : D'accord. Donc, la dotation aux amortissements, elle est prévue dans le prévisionnel de compte administratif, mais vous ne l'avez pas prévue dans le prévisionnel de budget 2026 ? Ce n'est pas complet ?

Monsieur Thibaut ACRIZ : Si, mais en fait, le prévisionnel de budget 2026, comme chaque année dans le rapport d'orientation budgétaire, on prévoit uniquement les recettes de gestion courante et les dépenses de gestion courante pour montrer l'évolution de la capacité d'autofinancement. Ensuite, dans le budget, effectivement, on intègre bien les dotations aux amortissements.

Madame Caroline VILLA : D'accord, donc, on aura un chiffre différent au moment du vote du budget.

Monsieur Thibaut ACRIZ : Oui, toujours.

Madame Caroline VILLA : Puisqu'en fait, il manque une partie.

Monsieur Thibaut ACRIZ : Toujours, parce qu'on ajuste vraiment au moment du budget par rapport à ce qui est demandé par les services, arbitré par les élus. C'est pareil pour les recettes. Là, on est sur des orientations budgétaires. Il nous reste encore un mois et demi de travail pour caler tout le budget en fonction des éléments nouveaux qu'on peut avoir par rapport au gouvernement, notamment.

Madame Caroline VILLA : Après, il y a quelque chose qui continue à m'étonner, même si je vous l'ai dit en commission des finances, c'est la baisse des charges de personnel, qui était en 2025 de 3,4 millions, qui descend à 3,25, alors que vous expliquez qu'il y a du GBT, c'est-à-dire l'augmentation logique des salaires liés à l'ancienneté qui augmente, et également la hausse des cotisations patronales pour la retraite.



Monsieur Thibaut ACRIZ : Sur le BP 2025, on était effectivement à 3,4 millions d'euros de prévision, on a réalisé 3,05. Sur le BP 2026, on augmente donc cette enveloppe disponible de 200 000€, donc on passe à 3,25 millions d'euros de budget prévisionnel. Par rapport à ce qui a été réalisé en 2025, on est largement dans les clous, on a 200 000 € d'écart, le GBT c'est à peu près 100 000€, et les cotisations en plus c'est à peu près 30 000€. Donc, on a encore une marge de manœuvre de 70 000€ entre le prévisionnel 2026 et ce qu'on espère réaliser concrètement en 2026. Donc, on est dans les clous.

Madame Caroline VILLA : Quand vous aviez prévu 3,4 millions d'euros, ou je ne sais pas si c'est des k€ ? Je ne sais pas ce que c'est ?

Monsieur Thibaut ACRIZ : Oui.

Madame Caroline VILLA : D'accord, donc 340 000€ que vous aviez prévus au budget 2025, si vous avez réalisé 305 000 de ce que vous me dites, ça veut dire qu'il y a des postes qui n'ont pas été pourvus ou des choses comme ça ? Oui, d'accord.

Monsieur Thibaut ACRIZ : C'est en millions d'euros, pardon, c'était 3,4 millions d'euros et 3,05 millions d'euros réalisés. Effectivement, il y a eu des postes comme « Petite Ville de Demain » qui n'ont pas été remplacés puisque ça a été absorbé par l'équipe en place. Et ensuite le 3,4, c'était une enveloppe assez large qu'on avait prévue puisque l'année d'avant on avait remboursé deux années de mutualisation et qu'on ne savait pas exactement où on allait atterrir en 2025. Donc, c'est pour ça qu'on avait prévu un petit peu plus.

Madame Caroline VILLA : Vous pouvez nous rappeler combien il y a d'agents à la Commune de Villemur ?

Monsieur Thibaut ACRIZ : Alors la commune seule, c'est 67, je crois, et 170 effectivement avec la Communauté de Communes sachant qu'il y a pas mal d'agents qui sont mutualisés entre la Commune et la Communauté de Communes. Donc, dans les 67, il y en a une partie qui travaille aussi pour la Communauté de Communes et dans le reste de la Communauté de Communes, voilà.

Monsieur le Maire : (Partie inaudible).

Madame Caroline VILLA : C'est 67 ETP ou c'est 67 agents et certains travaillent ?

Monsieur Thibaut ACRIZ : 67 ETP.

Madame Caroline VILLA : D'accord, 67 ETP.

Monsieur le Maire : Après on a demandé, la mutualisation nous a permis, effectivement, de travailler différemment, de faire une augmentation des compétences très clairement. Bon, on tourne sans DGS depuis un an. Donc, la charge a été répartie sur Didier, enfin monsieur DOUGNAC pardon, sur Thibaut ACRIZ et sur Madame DALLINGES. Ça fait des économies quand même pour l'instant qui sont substantielles. Ce n'est pas qu'il faille faire une économie, certainement ça justifie d'avoir un DGS. Quoique je trouve qu'un DGS, c'est souvent une boîte, un répondeur téléphonique. Mais enfin, ça c'est l'expérience que j'ai qui démontre ça. Mais après, il y a des efforts énormes qui ont été faits. C'est vrai qu'on est monté en charge au niveau des qualifications professionnelles. On a des outils, aujourd'hui, qu'on utilise, qu'on n'utilisait pas avant et, qui aujourd'hui optimisent vraiment le fonctionnement. Alors, ils instruisent des dossiers mais l'Urba a baissé la charge personnelle. Il y a eu un départ, on ne l'a pas remplacé. Pourtant, il l'avait demandé, Didier a fait des efforts de réorganisation très conséquents au niveau de l'Administration Générale, très, très conséquents. Mais ceci dit, on a joué sur le levier formation pour mettre aussi les gens en gratification à la fois professionnelle et financière, pas forcément, mais au moins gratification professionnelle. Et cette carte de l'appréhension est importante. Mais, on a fait beaucoup, beaucoup, beaucoup d'efforts parce qu'il y a des gens qui ont accepté de faire des efforts, de monter en compétences, sans passer par la case, je suis fatigué. On a beaucoup plus de casses, malheureusement sur les manuels, qui se font forcément mal ou les crèches mais ce n'est pas notre débat. C'est le débat intercommunal. Mais, on a plus de casses sur les gens qui travaillent quand même très physiquement que sur les gens qui sont montés en charge et qui ont continué à assumer leur fonction. J'ai répondu ?

Madame Caroline VILLA : Merci.

Monsieur le Maire : C'est bon madame VILLA.

Madame Caroline VILLA : C'est bon.



Monsieur le Maire : Vous savez qu'on ne vote pas. Le budget primitif sera voté effectivement dans quelques semaines. Là, je n'arrive jamais à le formuler. Mais à chaque fois, je demande. Sur le débat d'orientation budgétaire, il faut que vous prononciez qu'il y a bien eu débat. Y a-t-il eu débat ? A l'unanimité, il y a eu débat. Je vous en remercie.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE :**

- **De prendre acte** du débat d'orientation budgétaire intervenu sur la base du rapport portant sur les orientations budgétaires de la Ville (budget principal et budget annexe) ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 26	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

4. Marchés Publics – Marché Public n°2023-VUR-07 - Construction d'un groupe scolaire lot n°14 « Equipements de cuisine » – diminution du montant initial du marché : Avenant n°2- Délibération n°2026-004

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a lancé un marché pour la construction d'un groupe scolaire en 2023.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un avenant ayant pour objet la prise en compte de la volonté de la MOA de réemployer des équipements de cuisine existants concernant le lot n°14 « équipements de cuisine ». Cette décision implique ainsi un retrait de certaines prestations initialement prévues ayant une incidence financière en moins-value sur le montant initial du marché.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE :**

- **D'approuver** l'opération présentée ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 du lot 14 du marché « groupe scolaire » ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 26	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

5. Urbanisme – Validation de la Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme n°3 - Délibération n°2026-005

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération n°2025-55 en date du 23 juin 2025 a été engagée une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relative à la rectification d'un article en zone Agricole.

Une nouvelle révision a été prescrite par délibération du 4 novembre 2021.

Par délibération n°2025-85 du 3 novembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée comme suit :

- Le dossier exposant le projet de modification simplifiée accompagné des avis émis par les personnes publiques associées a été mis à disposition du public, après affichage en mairie d'un avis à la population publié en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition. La mise à disposition s'est tenue dans un délai d'un mois en mairie du 28 novembre 2025 au 27 décembre 2025 aux horaires d'ouverture habituelles, dans les conditions permettant au public de formuler ses observations enregistrées et consignées dans un registre ;
- Pendant la durée de la mise à disposition, les observations sur le projet de modification ont pu également être adressées par écrit à Monsieur le Maire à l'adresse postale de la Mairie ou par courrier électronique à accueilurbanisme@valaigo.fr.

Une seule contribution a été formulée le 2 décembre 2025 mettant en cause la sincérité de la démarche et un manque de précision de cette dernière.

Cette observation, sur le fond, rejoint quelques réserves émises par les personnalités publiques associées (PPA), jointes au dossier, auxquelles nous répondons dans les pièces jointes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-45 et L.153-47 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2025 engageant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les modalités de la concertation publique fixées par délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2025 ;

Vu les avis émis par les personnalités publiques associées ;

Vu l'avis émis par la MRAE ;

Vu le bilan de la concertation publique ;

Considérant que les observations du public et les avis des personnes publiques ne justifient pas de modification du projet de modification simplifiée ;

DEBAT

Madame Caroline VILLA : Dans cette modification du Plan Local d'Urbanisme, vous dites qu'il y a eu une contribution qui a été déposée donc en décembre, mettant en question donc posant une question sur la précision de cette procédure qui n'était pas suffisamment claire, j'imagine, pour les usagers.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas ça, la question. C'est qu'en fait, ils voulaient qu'on puisse lister l'éventualité de tout ce qui pourrait être, pardon, la question, ce n'était pas la procédure qui a été remise en question, elle a été validée par le Conseil d'État.

Madame Caroline VILLA : Ce n'était pas par manque de sincérité des documents ?

Monsieur le Maire : Non, non, non, non, c'est juste qu'en fait, si vous voulez, c'est ça, Jean-Christophe ? Je ne dis pas de bêtise, c'est juste si vous voulez, mais c'est comme le PCAET, un PCAET : le plan climat énergie, c'est voté je dirais n'importe quoi en 2024. Et on n'imagine pas qu'il va y avoir un deuxième barrage potentiel dans le coin, on n'imagine pas qu'il va y avoir 3 hectares de truc. Et donc, si vous voulez, parfois, la liste des équipements, elle n'a pas été exhaustive. Dans ce cas-là, effectivement, vous vous souvenez, on en a discuté, on en a débattu, c'est la possibilité, effectivement, de dédouaner, entre guillemets, puisque de toute façon, ce sera une interaction état de dédouaner la mairie sur la gestion de la pertinence d'un projet ou pas. Et la personne qui nous a demandé les choses, en fait, enfin, une SCI, c'est ça ? bon, de toute façon, c'était public, donc vous aviez pu la lire, nous avait demandé, effectivement, lieu d'implantation possible, nature de l'implantation. Et donc, nous, ce n'est absolument pas possible de pouvoir, de pouvoir, imaginer ça. Donc, c'est la seule remarque qui avait été formulée. Ce n'est pas sur la sincérité du document, ni sur la procédure.



Madame Caroline VILLA : En revanche, vous indiquez dans le rapport que cette observation, elle rejoint sur le fond quelques réserves émises par les personnalités qualifiées, enfin les personnalités publiques associées. Donc, si les personnalités publiques associées vous ont fait des remarques sur le manque de précision, peut-être de la modification. Est-ce qu'on peut en savoir un peu plus ? Parce que ce n'est pas forcément rassurant quand on a voté un accord sur cette modification simplifiée. Surtout que j'avais posé des questions quand vous nous l'aviez présenté préalablement. Et vous m'aviez dit, si je me souviens bien, qu'il y avait un sujet d'implantation d'un transformateur. Et puis de, entre autres.

Monsieur Jean-Christophe COULOM : Qu'il pourrait y avoir.

Madame Caroline VILLA : Voilà, et de modification des activités sur la zone qui est en face, la future école en incluant logements, commerces, enfin si je me souviens bien ?

Monsieur Jean-Christophe COULOM : Ça c'est une autre

Monsieur le Maire : Ça c'est un autre dossier.

Madame Caroline VILLA : Ah bon, je me suis trompée.

Monsieur Jean-Christophe COULOM : Non mais ce n'est pas grave, ça c'est une autre modification simplifiée qui sera, aujourd'hui, en phase de consultation au sein des personnalités publiques associées. Les premières ont rendu un avis. La future majorité, qui sortira des urnes dans un mois, aura à se prononcer sur la poursuite ou pas de cette modification simplifiée. Ça c'est un autre sujet. Là, effectivement, les personnalités publiques associées ont demandé une chose qui n'est pas prévue par le Code, qui était de lister, éventuellement, les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêts collectifs comme visées dans le cadre de la modification. Comme si on était capable de toutes les anticiper. Donc, c'est une chose qui n'est pas prévue par le Code. C'est une chose qui n'est jamais demandée dans le cadre de certaines révisions de PLU, par exemple, ou d'autres modifications similaires. Donc, c'est certainement lié à un contexte bien particulier. Donc voilà mais en tout cas, c'est quelque chose qui n'est pas prévue par le Code et sur lequel on n'est pas forcément fondé à répondre. Donc, c'est des choses sur lesquelles on répond dans le document, aux réponses des personnalités publiques associées, qui sont consultables. Et puis après, chacun prendra ses dispositions quand la modification sera exécutoire.

Madame Caroline VILLA : Et, est-ce que vous pouvez nous donner des exemples d'équipements publics qui pourraient être autorisés ? Parce que vous ne pouvez pas tous les lister, si j'entends bien, dans cette modification simplifiée. Mais vous pouvez, peut-être, nous donner des exemples d'équipements publics qui pourraient être autorisés par cette modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Jean-Christophe COULOM : J'en avais donné déjà. Ça avait été, par exemple, je suis très accro aux transformateurs, on va dire que je suis resté là-dessus.

Madame Caroline VILLA : Ça, j'ai retenu.

Monsieur Jean-Christophe COULOM : Oui, voilà,

Monsieur le Maire : Et, il est branché.

Monsieur Jean-Christophe COULOM : C'est comme ça, je suis branché. Mais bon, après, il y a des choses aussi qu'on oublie souvent de penser. Par exemple, ce n'est pas parce qu'une installation n'est pas soumise à l'autorisation d'urbanisme qu'elle ne doit pas respecter le PLU. Par exemple, aujourd'hui, tout bêtement, une bâche à incendie en zone agricole est interdite. C'est un équipement, c'est une installation nécessaire au service public ou d'intérêt collectif. Des choses comme ça. Alors c'est vrai que j'aurais pu, en prévision du conseil, essayer de me marronner une liste toute faite à vous sortir. Mais, par souci, de ne pas être exhaustif, justement, c'est les deux exemples qui me viennent à l'esprit. Je crois que la personne du bureau d'études avait aussi parlé d'un abribus. Éventuellement, si vous voulez rajouter un abribus annexé à la départementale aujourd'hui, c'est interdit. C'est pourtant une construction et une installation nécessaires au service public ou d'intérêt collectif. Voilà.

Madame Caroline VILLA : Ok.

Monsieur le Maire : Après, vous savez aussi bien que nous, que tous les arbitrages, aujourd'hui, tous les arbitrages, c'est l'État.

Madame Caroline VILLA : Est-ce que ça pourra être lié à une évolution du projet gravière ? Est-ce que cette modification pourrait être en lien avec ce projet gravière qu'on nous a présenté, il y a au moins deux ans maintenant, dont on n'a plus du tout de nouvelles ? Donc, est-ce qu'il peut y avoir un lien par rapport à ça ?



Monsieur le Maire : La gravière n'est pas d'intérêt collectif, tout simplement. Donc effectivement, ça ne rentre pas dans le cadre de cette modification. Pour lever les inquiétudes de certains riverains qui nous ont donné, qui nous ont envoyé enfin j'ai reçu un courrier encore, enfin, un courrier pas encore, pardon, un courrier aujourd'hui auquel j'allais répondre. Ce n'est pas de l'intérêt collectif, donc ça ne s'inscrit pas là-dessus. De toute façon, dans le cadre d'une gravière, ce qu'il faut savoir, c'est qu'effectivement, le mec qui serait en possession des terrains, et pour vous rassurer, j'ai étudié le cadastre, j'ai regardé le cadastre, il y a un hectare neuf simplement qui a été propriété du groupe DENJEAN. Tout le reste, c'est des consorts privés et particuliers. D'accord. Il n'a pas fait de démarche. Nous, depuis qu'on s'était vus, pas de son, pas d'image. Donc moi, je ne vais pas relancer des sujets si les gens ne sont pas portés ou pas par un projet. Après, on en discute. Après, on fait ou on ne fait pas. Mais pour l'instant, moi, c'est lettre morte. Je ne relance pas et ça ne m'intéresse pas. Enfin, ça ne m'intéresse pas. Le sujet m'intéresse, mais ça ne m'intéresse pas de relancer ce type d'entreprise. Vous voyez ce que je veux dire ? Bon, il faut savoir que l'installation d'une gravière, c'est excessivement contraignant. Ce n'est pas à nous qu'ils vont demander de faire une gravière. Ils vont demander à l'État de faire une gravière ou pas, une exploitation. Et là, ça rentre dans le Code d'Exploitation des Carrières en France, Code Général des Exploitations des Carrières en France. Après, c'est l'État qui va fixer potentiellement si l'État retenait. Alors, des gravières, on en a fait le point avec Jean-Christophe, suite au courrier de Jocelyne. Depuis dix ans, on n'a pas vu l'installation d'une gravière. Donc, l'État n'est pas, c'est bien ça que vous m'aviez dit ?

Monsieur Jean-Christophe COULOM : A ma connaissance c'est sur les bassins versants,

Monsieur le Maire : Et sur les bassins versants du Tarn, du Canal du Midi et Garonne. Donc, depuis dix ans, la préfecture, l'État n'a pas autorisé ce type d'installation. Après, si ça rentre dans le cadre général de l'exploitation des carrières, il y a une étude environnementale qui serait potentiellement faite, qui va donner un résultat ou pas. Et après, il y a des zones de compensation ou pas. Voyez ce que je veux dire ? C'est un processus qui est excessivement long. Moi, je n'ai pas l'impression qu'ils veulent s'embarquer dedans. Donc, aujourd'hui, soyez rassurés. Il n'y aura pas de, il n'y aura pas de la part de la municipalité, aucune action intentée pour que ça se fasse. Dans le cadre de cette modification du PLU, on ne sera pas pollué parce que ça ne rentre pas dans le cadre de la simplification allégée du PLU. Donc, voilà ce que je voulais dire pour vous rassurer, pour vous rassurer.

Madame Caroline VILLA : Donc, ça ne peut pas être un équipement public en lien avec une éventuelle gravière ?

Monsieur le Maire : Non.

Madame Caroline VILLA : Après, vous dites qu'il n'y a pas eu d'autorisation de gravière depuis 10 ans, mais vous nous aviez bien expliqué quand la présentation du projet a été faite, que les besoins de construction sont tels qu'il faudra, j'ai bien écouté, et qu'il faut, qu'on a donc des besoins de graviers et de sable en augmentation et que donc certaines gravières peuvent être autorisées.

Monsieur le Maire : Alors, je précise le poids des mots, il est important. Ce n'est pas une gravière. Ce n'est pas une gravière d'exploitation. La gravière d'exploitation est à Villebrumier. Là, c'était une zone d'extraction. Ce n'est pas la même chose. Je ne dis pas que c'est mieux, attention, je comprends les camions. J'ai bien relu le courrier, mais je suis quand même bien au fait du dossier. Mais c'est clair que de toute façon, il y a des besoins. Il y a des besoins en matériaux, c'est clair. Alors, c'est vrai qu'il y a un recyclage important qui se fait, qui n'est, quand même pas, donné aujourd'hui. Il faut le savoir. On en avait parlé quand on a fait le théâtre entre l'évacuation traditionnelle et les entreprises qui recyclaient tous les matériaux. On a gagné, je ne sais plus combien, 100 000€ ou 110 000€ sur l'acte démolition/retraitement. Donc, il y a des modes de substitution. Vous avez vu, vous en avez un gros, là, si vous allez vers Grenade, après le canal sur la droite qui fait du recyclage de matériaux. Vous avez un monsieur à Bondigoux qui fait recyclage de goudron et qui fait recyclage aussi de ciment. Mais, le besoin est là, de toute façon, quoi qu'on en dise, on a besoin d'antennes téléphoniques. On a besoin ou alors ce n'est pas grave, on se remet aux signaux de fumée. Moi, je ne suis pas contre. On a besoin d'électricité. On a, malheureusement, besoin de densifier les transports. On a, heureusement, besoin de densifier les transports afin d'éviter les bagnoles. Mais, il faut, il faut répondre aux exigences et les besoins, tant que les gens ne disent pas à un moment stop, on restera inflationniste. Après la construction, l'immobilier va changer complètement de formule. Il ne faut pas se voiler la face. Pour ceux qui ont suivi un peu tous les travaux sur la ZAN et sur les travaux du SCOT, mais là, ça va vous faire bondir. Mais ça, ce sera encore une fois de plus de ma faute. La densification aujourd'hui à l'hectare, la densification aujourd'hui à l'hectare, elle serait de 45 logements à l'hectare. Donc, on va verticaliser. On va construire des immeubles minimum R+3, pas nous, les gens qui s'inscrivent dans la construction effectivement d'un lotissement. Effectivement, c'est moins consommateur de voirie parce qu'on centralise tout. Vous voyez ce que je veux dire. On ne fait pas des routes de partout. Donc, on n'a pas besoin de comment ça s'appelle, de gravats, enfin je ne sais pas comment on dit, des



trucs en dessous qu'on met en dessous, oui les gravats. Enfin, peu importe, le nom me échappe, mais ce n'est pas grave. Donc, effectivement, je pense que toutes les décisions qui sont prises, même si elles sont dures à encaisser aujourd'hui. Elles vont quand même dans le sens des réductions et de protection de la nature. Donc, on en a des besoins. Si le mec n'exprime pas le besoin de venir gratter à La Pasquette, c'est son problème. Si l'État ne lui autorise pas de gratter, c'est son problème. Ce n'est pas le mien. Je ne me battrais pas pour la gravière, c'est clair. Après, Mme LORTET, pour vous rassurer, parce que vous avez été un peu réductrice quand même sur l'acte hypothétique, je peux vous dire qu'on négocie tout pied à pied, ici. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, dans le projet qu'il y avait, il était ce qu'il était. Il n'était pas abouti, même pas amorcé, même rien. Vous voyez ce que je veux dire ? Bon, vous avez réagi. Vous avez réagi. Il y avait ce plan d'eau. Il y avait une zone naturelle sensible quand même qui était faite. Et ce n'était pas pour les 10 000 balles qu'ils nous avaient donné par an. Mais entre nous, soit dit, aujourd'hui, je pense que les uns et les autres, surtout en cette période, on a besoin de penser environnement, libération d'espace à l'essai à laisser à nos gosses, plutôt que des centres commerciaux ou des parkings qui sont goudronnés. Donc, il ne faut pas que ça gêne qui que ce soit. Mais en même temps, il va falloir qu'on apprenne à raisonner un petit peu différemment. Moi, je pense. C'est bon, Caro ? Bon, sur cette modification, avec les propos, qu'à soulever Madame VILLA, qui ont, j'espère, été à peu près clairs. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre. Je vous en remercie.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **D'approuver** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération ;
- **De préciser** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie, d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales et sera publiée sur le portail national de l'urbanisme ;
- **De préciser** que la présente délibération sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme et sa transmission en préfecture ;
- **De préciser** que la présente délibération, accompagnée du dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié qui lui est annexé, sera transmise au préfet (ou au sous-préfet) au titre du contrôle de légalité ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 26	Pour – 22	Contre – 00	Abstention – 04
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

6. Affaires Scolaires – Ouverture nouveau groupe scolaire Primaire- Fermeture Ecole Élémentaire Anatole FRANCE - Fusion Ecole Maternelle et Élémentaire Jules MICHELET - Délibération n°2026-006

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'ouverture en septembre 2026 d'un nouveau groupe scolaire primaire qui regroupera donc une école maternelle et une école élémentaire.

De plus, l'école maternelle Anatole FRANCE et l'école élémentaire Anatole FRANCE fermeront définitivement à la fin de l'année scolaire 2025/2026.

Il est à noter que pour le Rectorat seule l'école maternelle Jules MICHELET a un identifiant, c'est-à-dire qu'administrativement la commune a une seule école maternelle. La fermeture de l'école maternelle Anatole FRANCE n'a donc pas à être actée.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée de la fusion de l'école maternelle Jules MICHELET et de l'école élémentaire Jules Michelet. Ce site deviendra un groupe scolaire primaire à partir de la rentrée scolaire 2026/2027.

DEBAT

Madame Caroline VILLA : Que deviennent les sites de l'école Anatole, l'école maternelle comme l'école primaire ?

Monsieur le Maire : On est dans un cadre de PPRI, vous vous en doutez, donc changement de destination pas trop possible. J'étais rentré en négociation, après avis des domaines, sur la possibilité de donner un petit peu d'espace à l'école Sainte-Famille, qui nous aurait potentiellement racheté le site, mais ils sont également allés visiter Anatole France. Donc sur Anatole France, moi ça me semble un peu grand quand même pour eux, il faut le reconnaître. On est rentré en contact, si vous voulez, dans le cadre d'un non-changement de destination. Il faut que ça reste un lieu d'enseignement. Il faut que ça reste un lieu d'accueil du public dans un ordre spécialisé, donc scolaire. Tout ça c'est en cours de discussion. Le problème est c'est qu'il faut trouver les parties prenantes. L'école, quand on nous a demandé de déplacer l'école, et quand on a décidé de faire le nouveau collège là-haut, mais décision qui date de 2008 quand même, l'idée avait été quand même de mettre les primaires au niveau du collège. Comme ça, ça nous aurait évité de faire un groupe scolaire neuf. Le problème c'est que la préfecture, l'État s'y est opposé, en disant qu'on ne peut pas densifier la population sensible sur des zones inondables. Donc là, l'État nous a poussé, effectivement, à déclasser le projet tel qu'on avait pu l'imaginer. Mais le problème se poserait exactement de la même manière pour le collège, ou se posera exactement de la même pour le collège s'il y avait un nouveau collège. Qu'est-ce qu'on fait du collège ? Qu'est-ce qu'on peut faire du collège ? Comme le Leclerc, s'il déménage. Comme beaucoup de choses, à Villemur-sur-Tarn, on est quand même tendu, on a une précarité, enfin on a une restriction, pas une précarité pardon, au niveau des possibilités qui sont faites. Donc, Madame VILLA, pas de changement de destination. Donc, le seul boulot qui reste à accomplir par les uns et par les autres, pour les uns et pour les autres surtout, c'est de trouver effectivement des faiseurs. Daniel REGIS était rentré avec la région, pour voir sur des centres de formation, notamment des métiers du bois et des choses comme ça. Donc, voilà, les dossiers sont ouverts. Après, il faut faire jouer de nos relations, de nos savoir-faire, et de la capacité qu'on a de se faire entendre par les uns et les autres, si on a cette capacité-là. Tu veux rajouter quelque chose Daniel ? Non. Caro ? Brigitte ? Vas-y, parle bien dans le micro.

Madame Brigitte BERTO : Est-ce que vous avez trouvé le nom du nouveau groupe scolaire ?

Monsieur le Maire : Pas encore.

Madame Brigitte BERTO : Pas encore.

Monsieur le Maire : Non, mais de toute façon, on fera comme on fait à chaque fois quand on fait des rues, on proposera, enfin, vous proposerez des noms, après les gens répondront des noms, on fait un sondage, on propose des noms, puis après c'est le Conseil Municipal qui délibère du nom de la future école. Bon, ça serait bien qu'on ait un nom féminin. Ah, il va me trouver quelqu'un.

Monsieur Michel SANTOUL : Je vais trouver quelqu'un, moi, oui.

Monsieur le Maire : Eh bien, tu le mettras sur le sondage, Michel.

Monsieur Michel SANTOUL : Ce sera ma dernière proposition, puisque c'est mon dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Parle bien dans le micro, Michel, s'il te plaît.

Monsieur Michel SANTOUL : Non, moi, j'ai pensé qu'on pourrait l'appeler « Louise MICHEL ».

Monsieur le Maire : Oui, c'est une prop. Non, non, mais c'est retenable et entendable, bien évidemment. Bon, de toute façon, il y a à voter, là, ou pas ?

Madame Caroline VILLA : Moi, je souscris aussi un nom féminin, je trouve que c'est une très bonne idée.

Monsieur le Maire : Oui, mais normal. Bon, vous avez vu que toutes les rues, là, qu'on a baptisées, c'est quasiment que des personnalités femmes. Sur la délibération, là, êtes-vous contre ? Vous abstenez ? C'est... C'est un ajustement, hein, Caro, ce n'est pas, il n'y a pas d'incidence politique, quoi, si tu veux. Donc, qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.



Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **D'approuver** l'ouverture du nouveau groupe scolaire ;
- **D'approuver** la fermeture de l'école élémentaire Anatole FRANCE ;
- **D'approuver** la fusion de l'école maternelle Jules MICHELET et de l'école élémentaire Jules MICHELET ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Résultats du vote

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

QUESTIONS DIVERSES

Rendre-compte au titre de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2020 lui accordant la délégation dans les formes de l'article précité, Monsieur le Maire rend compte de la décision listée ci-dessous :

Date	N° Arrêté	Objet
12/01/2026	2026/FL/00001	Reprise de concession – Cimetière de Magnanac

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **De prendre** acte du compte-rendu ci-dessus présenté.

Monsieur le Maire : Comme c'est une période, puisqu'on parle du cimetière, autant qu'on parle du cimetière, aussi. Les démarches concernant les cimetières, notamment les trois tombes qui se sont écroulées à l'entrée du cimetière de Villemur, pour lesquelles, évidemment, il y a toujours des bons conseillers. C'est une démarche qu'on a entamée avec Didier DOUGNAC depuis plusieurs années, maintenant. Plusieurs années. On est obligé de faire faire des études généalogiques pour savoir si ça appartient potentiellement à quelqu'un. Tant qu'on n'a pas de certitude et un certificat de la part du Procureur de la République, on n'a pas le droit d'opérer. En plus, il faut faire venir des entreprises spécialisées. On en a eu une à Villemur, de service de pompes funèbres. Parce que ce n'est pas un maçon normal, enfin un maçon normal, ce n'est pas péjoratif, un maçon BTP qui peut faire ça. C'est quelqu'un d'agréé pour pouvoir potentiellement récupérer les ossements qui pourraient rester au fond de cuve. Donc, c'est un boulot énorme qui a été fait par Didier, notamment. Et puis, vous le connaissez, lui, quand il manque une virgule, on recommence. Donc avec moi, on recommence dix fois tout le temps. Mais c'était comme ça. Merci. C'est notre dernier Conseil Municipal, au moins dans cette mouture. Je voulais remercier parce qu'être élu, qu'on soit dans une minorité ou qu'on soit dans une majorité, c'est forcément un boulot d'engagement. Il y a eu beaucoup de pertinence de la part de certains sur des questions qui nous semblent, et c'est vrai que le niveau, je dirais, de questionnement, il est utile. Il est indispensable et il est intelligent quand on est au sein de ce Conseil Municipal. Pourquoi ? Parce que les uns et les autres, on est dans un apprentissage et une connaissance des dossiers. Donc, merci et bravo. Je remercie. Alors, je sais bien, mais ne le prends pas mal, Michel. Mais je remercie vraiment. Je te remercie vraiment publiquement, même si tu as gardé tes convictions, tes positions et ton rôle. Ton rôle d'élu minoritaire de la proposition que tu nous avais fait de présider la Commission et le Comité de suivi des travaux. Ta connaissance a été éminemment précieuse. Elle nous a permis, effectivement, de penser moins bêtement, peut-être, de penser moins techniquement, peut-être, et de penser beaucoup plus utilement. Donc, je voulais vraiment, au nom du Conseil Municipal, au nom de nos collaborateurs, te remercier de la préciosité du travail, du travail, du travail qui a été fait. Bon, moi, je voulais remercier vous tous aussi. Il y en a qui vont aller vers d'autres destinées et puis, peut-être, qu'on partira tous vers d'autres destinées. On ne sait pas et on ne sait pas laquelle. Mais globalement, je voulais vous remercier parce que, parce que si on n'aime pas Villemur, ça ne peut pas marcher.

Et mais Villemur, c'est mettre les mains dans le cambouis, c'est être là tout le temps. Ce n'est pas faire des effets de manche en permanence. C'est effectivement répondre aux exigences. Alors, les donneurs de leçons, il y en a partout. Moi le premier, peut-être ? Je n'en sais rien. Mais enfin, les montreurs d'exemple, il y en a moins. Donc, vous avez été d'exemplaires montreurs d'exemples. Je trouve ça. Je trouve ça super quand on fait quelque chose. Et pourtant, Dieu sait qu'on est d'univers différent, vraiment différent, très différent. Quand on fait quelque chose, on pense toujours à l'intérêt que ça peut avoir pour les gens et pas forcément, forcément aux soucis. Enfin, aux soucis ou aux réponses qu'on peut apporter au dossier. Il n'y a pas un dossier. Et ça, je le dis pour nos fonctionnaires que je veux saluer, remercier vraiment du fond du cœur. Et Didier qui continue encore ce moment avec nous. Je voudrais le remercier vraiment chaleureusement parce que toutes les générations connaissent Didier DOUGNAC à nous accompagner avec beaucoup de talent, beaucoup de rigueur. Des fois, il est intraitable, Didier. Il est intraitable à la virgule. Je vous le disais tout à l'heure. Au point, ça ne fonctionne pas. Mais c'est une mémoire forte de cette collectivité qu'il a. C'est une compétence acquise au fil de plus de 30 ans dans cette maison, qui a connu Monsieur FAURE, qui a connu M. BOUDET comme maire. Je vais garder le meilleur pour la fin, Didier. Celui qui vous a embauché et donc Léon EECKHOUTTE. Et donc, quatre manières de travailler, quatre approches différentes du boulot. Et à chaque fois, une adaptabilité très forte parce que même s'il est difficile à bouger, il a été capable de s'adapter, effectivement, au fonctionnement des uns et des autres, jamais à la couleur du vert. Enfin, tout ce qui est au fond, jamais de vert. Didier déteste le vert. Ça porte malheur. Oui, mais moi, je suis daltonien, donc ça m'arrange. Mais donc, Didier, vous avez fait un travail remarquable. Je souffre de la méchanceté dont certains sont capables de faire preuve. Qu'ils soient engagés ou pas engagés, public ou pas public. Mais moi, j'en souffre pour les fonctionnaires. J'en souffre aussi pour les fonctionnaires, parce que c'est eux qui nous accompagnent, qui guident nos pas. C'est eux qui nous conseillent. C'est eux qui nous incitent à la prudence. C'est eux qui, aujourd'hui, ont la vision la plus transparente, pas en termes d'efficacité, mais la plus transparente en termes de l'égalité. Donc, vous transmettez que j'aurai l'occasion de saluer certainement. Mais je voudrais vraiment que vous sachiez l'attachement de ce Conseil Municipal. Enfin, tous. Je pense au travail qui a été fait, notamment au roi Didier DOUGNAC, qui va enfin pouvoir s'acheter la perruque de Louis XIV, maintenant. C'est fait. Voilà. Et donc, Didier, merci. Mesdames, Messieurs, merci. Bon, on va passer quatre semaines forcément denses et forcément stressantes et les uns et les autres pendant ces quelques jours qui vont nous séparer de cette élection. L'élection, c'est un commencement. Ce n'est pas une fin. L'élection, c'est le début. C'est le début d'une aventure différente. On ne le savait pas. C'est comme être papa ou maman. On n'y est pas préparé. La mairie, être conseiller municipal ou être conseiller délégué ou être maire adjoint. C'est une découverte, mais passionnante. Alors, on gère des photocopies, mais on gère des trucs intéressants. Et puis, on rencontre des gens. C'est ça qui est génial. Merci à vous.

Le Conseil Municipal est clos. On va passer la parole au public, s'il le souhaite. Non ? Bon, écoutez, merci.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire clôture la séance à 20H38.

Liste des délibérations examinées
Conseil Municipal du 16/02/2026

N° ACTE	INTITULE DE L'ACTE	RESULTAT DU VOTE
2026/001	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du lundi 08 décembre 2025	Approuvée
2026/002	Déclassement d'une partie d'une voie communale au lieu-dit « Les Miquelasses »	Approuvée
2026/003	Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2026	Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du DOB et débat
2026/004	Marché Public n°2023-VUR-07 - Construction d'un groupe scolaire lot n°14 « Equipements de cuisine » – diminution du montant initial du marché : Avenant n°2	Approuvée
2026/005	Validation de la Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme n°3	Approuvée 4 abstentions
2026/006	Ouverture nouveau groupe scolaire Primaire - Fermeture Ecole Élémentaire Anatole France - Fusion Ecole Maternelle et Élémentaire Jules Michelet	Approuvée

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Florence DELTORT



Jean-Marc DUMOULIN